

Berne, le 17.09.2021

Rapport sur les marchés publics des services d'achat centraux de la Confédération en 2020 (armasuisse, OFROU, OFCL et CVC)

Impressum

Date de création:	17.09.2021
Auteur:	Secrétariat de la CA
Nombre de pages:	69

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	3
2. Services d'achat centraux	3
3. Aspects fondamentaux des marchés publics	5
3.1. À quoi servent les acquisitions des services d'achat centraux et sur quoi portent-elles?	5
3.2. Quelles bases juridiques les services d'achat centraux doivent-ils prendre en considération pour les marchés publics?	7
3.3. Quels sont les principes fondamentaux du droit des marchés publics?	7
3.4. Quels outils de travail utilisent les services d'achat centraux pour les marchés publics?	8
4. Foire aux questions (FAQ)	10
4.1. Quelles sont les procédures d'adjudication existantes?	10
4.2. Pourquoi les marchés ne sont-ils pas tous adjugés de manière concurrentielle?	11
4.3. Quelles mesures prennent les services d'achat centraux pour prévenir la corruption?	14
4.4. Comment les services d'achat centraux évaluent-ils les différentes offres?	14
4.5. Les services d'achat centraux utilisent-ils une grille concrète pour évaluer le rapport technique / l'analyse des tâches d'une offre? Dans l'affirmative, à quoi ressemble cette grille et qui la définit à quel moment?	14
4.6. Comment les spécificités régionales peuvent-elles être prises en compte lors de l'évaluation des offres?	15
4.7. L'établissement des offres doit répondre à des prescriptions garantissant leur comparabilité. Cela ne freine-t-il pas l'innovation?	15
4.8. Comment la Confédération gère-t-elle les sous-enchères (dumping)?	16
4.9. Les nouvelles entreprises peuvent-elles obtenir un marché si les services d'achat centraux pondèrent aussi fortement le critère des références?	16
4.10. Les soumissionnaires qui n'obtiennent pas le marché savent-ils comment leur offre a été évaluée?	17
4.11. De quels moyens juridiques disposent les soumissionnaires qui sont en désaccord avec les décisions des services d'achat centraux? Doivent-ils s'attendre à être désavantagés lors de futurs appels d'offres s'ils recourent contre une décision des services d'achat centraux?	17
4.12. Comment les services d'achat centraux traitent-ils le thème de la durabilité dans les marchés publics?	18
4.13. Pourquoi les services d'achat centraux ne communiquent-ils pas le contenu des offres (concurrentes)?	19
4.14. Comment s'assurer que les acquéreurs de la Confédération ont un savoir-faire suffisant?	20
5. Statistiques des acquisitions effectuées par les services d'achat centraux en 202021	
5.1. Aperçu des acquisitions réalisées en 2020 par catégorie	21
5.2. Aperçu des achats réalisés en 2020 par type de procédure	26
5.3. Aperçu des achats réalisés en 2020 par volume des contrats	30
5.4. Nombre de partenaires contractuels figurant dans le système de fournisseurs de l'administration fédérale avec lesquels des contrats ont été conclus en 2020	32
5.5. Contrats et commandes conclus en 2020 par canton et à l'étranger en millions de francs (siège du partenaire contractuel)	36
5.6. Les trois plus importants marchés / adjudications en 2020	40
5.7. Adjudications de gré à gré en 2020	45

1. Introduction

Le présent rapport donne des informations sur les marchés publics passés en 2020 par l'Office fédéral de l'armement (armasuisse), l'Office fédéral des routes (OFROU), l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et la Centrale des voyages de la Confédération (CVC). Ce troisième rapport annuel élaboré en commun par les services d'achat centraux de la Confédération répertorie non seulement les achats de biens et de services, mais également les prestations de construction de ces différents services d'achat.

Le rapport comprend trois parties: la première (chap. 2 et 3) établit le contexte; la deuxième partie (chap. 4) répond aux questions les plus fréquentes, tandis que la troisième (chap. 5) rassemble les statistiques des acquisitions effectuées par les services d'achat centraux.

Ce rapport répond à une recommandation du 12 décembre 2017 de la Délégation des finances des Chambres fédérales. La Conférence des achats de la Confédération (CA), dans sa fonction d'organe stratégique de l'administration fédérale pour les acquisitions de biens et de services, a coordonné les travaux de rédaction du présent rapport annuel.

Le Conseil national et le Conseil des États ont adopté la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) le 21 juin 2019. Dans le même temps, le Parlement a approuvé la version révisée de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les marchés publics (OMC 2012). De son côté, le Conseil fédéral a validé la version révisée de l'ordonnance sur les marchés publics (OMP) le 12 février 2020. Les trois actes révisés sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2021. La nouvelle législation apporte plusieurs nouveautés dans le domaine des marchés publics de la Confédération, accordant une attention particulière à la promotion d'une concurrence axée sur la qualité et au développement durable. Le présent rapport, qui concerne l'année 2020, a cependant été établi selon l'ancien droit des marchés publics. Les articles de loi qui y sont cités se réfèrent donc au droit antérieur, qui n'est plus en vigueur.

Par ailleurs, il convient en l'espèce de mentionner la nouvelle stratégie du 28 octobre 2020 de l'administration fédérale en matière d'acquisitions, qui s'intitule «Stratégie de mise en œuvre concernant la révision totale du droit des marchés publics 2021 – 2030»¹. La réforme des rapports sur les marchés publics constitue l'un des axes stratégiques définis par le Conseil fédéral à cette occasion. Les rapports et outils existants seront regroupés et leur nombre sera réduit. Les rapports seront donc adaptés progressivement à l'avenir.

2. Services d'achat centraux

En 2007, l'administration fédérale a centralisé ses achats de biens et de services, regroupant leur volume afin d'obtenir des conditions d'acquisition optimales. À la suite de cette centralisation, le nombre de services d'achat a été réduit, passant de plus de 40 à quatre. En vertu de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP), les services d'achat centraux de la Confédération sont les suivants:

- l'Office fédéral de l'armement (armasuisse)
- l'Office fédéral des routes (OFROU)
- l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)
- la Centrale des voyages de la Confédération (CVC)

¹ Disponible à l'adresse: www.bkb.admin.ch/bkb/fr/home/bkb/strategien.html. Cf. en particulier le ch. 6.3.6, p. 14 de la stratégie.

Office fédéral de l'armement (armasuisse)

Relèvent de la compétence d'armasuisse les acquisitions destinées à l'armée suisse, à la Confédération et à d'autres clients.

armasuisse Immobilier, le centre de compétences immobilières du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), assume la gérance intégrale des 24 000 hectares de terrain et des quelque 8000 bâtiments et ouvrages du DDPS. Son vaste portefeuille comprend la couverture des besoins actuels et la planification des besoins futurs de la clientèle, la gestion des immeubles affectés à un usage militaire, la réalisation de nouvelles constructions et de transformations, ainsi que la vente et la liquidation des infrastructures qui ne sont plus nécessaires.

En outre, armasuisse est responsable des systèmes de conduite et de reconnaissance, des systèmes terrestres et aéronautiques ainsi que de l'exploitation et de l'entretien de tous ces dispositifs. Le programme annuel d'armement sert à garantir le renouvellement technique de l'armée à moyen et à long terme. L'office est également chargé de la vente et de la liquidation de systèmes et de matériel de l'armée.

Office fédéral des routes (OFROU)

L'OFROU est l'autorité suisse compétente pour la mobilité individuelle et les infrastructures routières d'importance nationale.

Il assume, d'une part, des tâches stratégiques et législatives et, d'autre part, la responsabilité opérationnelle directe du développement, de l'entretien, de l'exploitation et de la gestion du trafic des routes nationales, le principal objectif étant de garantir la capacité du réseau des routes nationales et de celui des routes principales.

Les tâches stratégiques de l'office dans le domaine des réseaux routiers comprennent, entre autres, la planification à long terme et la gestion du trafic. Elles englobent également la recherche en matière de routes et la prise en considération des dernières découvertes scientifiques lors de l'élaboration de normes. En outre, l'OFROU s'occupe de la mobilité douce.

Les principales tâches liées à l'infrastructure routière sont l'entretien, la construction et l'aménagement des routes nationales ainsi que l'exploitation du réseau.

L'office est en outre chargé d'autres aspects de la circulation routière et des exigences techniques posées aux véhicules.

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

D'une part, l'OFCL veille à héberger l'administration fédérale civile, le but étant d'abriter le plus grand nombre possible d'unités administratives dans des bâtiments dont la Confédération est propriétaire. Le parc immobilier comprend non seulement les bâtiments administratifs proprement dits, les infrastructures douanières, les ambassades et les musées, mais également des ouvrages tels que des stations de mesure.

D'autre part, l'OFCL acquiert, stocke et distribue les instruments de travail du personnel fédéral tels que l'informatique, le mobilier, les fournitures de bureau et la bureautique. Il assume également la production des publications fédérales et des recueils de lois, que les particuliers peuvent se procurer. Les tâches de l'OFCL englobent aussi les prestations de reprographie pour l'administration fédérale et la personnalisation du passeport suisse.

Par ailleurs les secrétariats respectifs de la CA, de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) ainsi que de la Commission fédérale des produits de construction (Copco) sont rattachés à l'OFCL.

Centrale des voyages de la Confédération (CVC)

La CVC est le centre de compétences de la Confédération et de ses employés en matière de voyages de service. Elle fait office d'agence de voyages et fournit à ce titre des prestations concernant l'achat (pas en tant que service d'achat au sens propre, mais en qualité de prestataire satisfaisant aux souhaits des voyageurs), la réservation et l'émission de documents de voyage ainsi que la gestion des voyages de la Confédération. La CVC réserve et organise des hôtels, des transports publics, des ferry-boats et des voitures de location dans le monde entier. Elle apporte également son soutien pour l'organisation logistique de séminaires et de conférences en Suisse.

Son offre est destinée principalement aux collaborateurs de l'administration fédérale ainsi qu'aux magistrats, aux parlementaires, aux consultants, aux experts, aux institutions proches de l'administration fédérale et aux autres personnes voyageant pour le compte de la Confédération.

3. Aspects fondamentaux des marchés publics

3.1. À quoi servent les acquisitions des services d'achat centraux et sur quoi portent-elles?

En sa qualité de service d'achat central de la Confédération au sens de l'art. 3, let. a, Org-OMP, **armasuisse** achète des prestations de service et de constructions ainsi que des biens. Cela englobe, outre les systèmes technologiques complexes et leurs composants (cf. art. 9, en relation avec l'annexe 1 Org-OMP), les denrées alimentaires, le textile, le matériel militaire, les produits médicaux, les services de transport, les biens et services de sport et de détente, les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les armes, les munitions et le matériel de guerre ainsi que les services informatiques correspondants.

Étant donné que le matériel de guerre et la réalisation d'infrastructures de combat et de commandement pour la défense générale et l'armée ne sont pas soumis à l'accord sur les marchés publics (AMP) et relèvent à ce titre de l'une des exceptions correspondantes mentionnées à l'art. 3, al. 1, let. e, LMP, armasuisse présente un nombre relativement élevé de procédures sur invitation qui dépassent la valeur seuil de l'OMC. Les acquisitions inférieures à cette dernière ne sont pas soumises à l'obligation de publication.

La liste des matériels civils de la défense et de la protection civile (cf. annexe 1 OMP) s'applique exclusivement aux marchés publics d'armasuisse. Ces dispositions spéciales découlent également de l'AMP. Les biens qui ne figurent pas sur cette liste font certes l'objet d'un appel d'offres public (sur simap), mais ne bénéficient d'aucune voie de droit. Les biens explicitement exclus de la liste sont traités de façon analogue aux biens non mentionnés. Les biens exclus de la liste et qui constituent du matériel de guerre sont acquis selon la procédure invitant à soumissionner conformément au chapitre 3 de l'OMP, et ces achats ne sont pas non plus assortis de voies de droit.

Enfin, il convient de préciser qu'armasuisse est également chargé des acquisitions relatives à l'entretien des systèmes durables, c'est-à-dire dont la durée d'utilisation peut dépasser 30 ans. On peut citer, à titre d'exemples, les chars de combat (modèle Léopard; acquisition dans le cadre du programme d'armement 1987) ou les avions de combat (par ex. F-5 Tiger; acquisition dans le cadre du programme d'armement 1976). Eu égard à la complexité technique des systèmes et au manque de connaissances spécifiques concernant leur entretien, armasuisse adjuge un nombre relativement important de marchés selon la procédure de gré à gré. Le choix de ce type de procédure repose en partie sur des considérations liées à la politique de sécurité (cf. art. 3, al. 2, let. a, LMP).

En sa qualité de service d'achat central de la Confédération au sens de l'art. 3, let. a, Org-OMP, l'**OFROU** achète des prestations de service et de construction ainsi que des biens

pour assurer la capacité du réseau des routes nationales et pour réaliser les autres tâches de l'office visant à garantir une mobilité sûre et durable sur la route (art. 9, en relation avec l'annexe 1 Org-OMP). Ces tâches comprennent:

- les prestations de planification et de conception en génie civil (élaboration des plans pour les projets d'entretien et de construction);
- les prestations de service pour le soutien dans le cadre de l'organisation, de l'administration et de la réalisation de projets de construction (appui au maître de l'ouvrage);
- les travaux de construction (par ex. pose de revêtements routiers, installation et entretien de parois antibruit, réfection de tunnels et de ponts);
- l'installation, l'entretien et l'exploitation d'installations de détection d'incendie, d'installations de signaux lumineux, de la signalisation, de panneaux indiquant la vitesse, de la signalisation des issues de secours, etc., des équipements d'exploitation et de sécurité (EES);
- les TIC pour les parties intégrantes des routes nationales (par ex. accidents de la circulation, registre des véhicules, registre des cartes de tachygraphes);
- les prestations dans le cadre de la circulation routière en général (par ex. recherche, gestion de la qualité, expertises).

Le présent rapport se limite aux marchés publics que l'OFROU a conclus dans le cadre des activités qu'il exécute lui-même. Dans le domaine des routes nationales, certaines tâches importantes sont cependant assumées par des tiers, qui achètent également des prestations à l'extérieur. Dans de tels cas, c'est en général le droit cantonal des marchés publics qui s'applique. L'exploitation des routes nationales, dont la charge a représenté environ 402 millions de francs en 2020, est l'une de ces activités déléguées à des tiers: elle a été confiée aux onze unités territoriales cantonales par l'intermédiaire de conventions sur les prestations. Il faut également mentionner l'achèvement du réseau, pour lequel les cantons assument le rôle de maître d'ouvrage, tandis que la Confédération prend en charge la majorité des coûts. En 2020, la charge correspondante (part de la Confédération) s'est montée à environ 146 millions de francs et était avant tout destinée à des projets dans le canton du Valais. Ces acquisitions ne figurent pas dans les statistiques indiquées au chapitre 5.

En sa qualité de service d'achat central de la Confédération au sens de l'art. 3, let. a, Org-OMP, l'**OFCL** achète des biens, des services et des prestations de construction dans les domaines suivants (cf. art. 9 Org-OMP, en relation avec l'annexe 1 Org-OMP):

- publications, imprimés, médias électroniques et supports d'information, y compris documents de sécurité et documents d'identité;
- prestations d'agence;
- bureautique, y compris appareils de présentation, appareils multifonctions, imprimantes et accessoires;
- équipements de bureau et d'aménagement des locaux pour l'administration civile;
- matériel de bureau, y compris papier et consommables pour l'informatique;
- services postaux, hors courrier diplomatique;
- TIC;
- services informatiques et location de services dans le domaine des TIC;
- services nécessaires à la fourniture, à l'exploitation et à l'entretien des biens (selon le domaine de compétence défini);
- construction, exploitation et entretien des bâtiments de l'administration fédérale civile.

En sa qualité de service d'achat central de la Confédération au sens de l'art. 3, let. a, Org-OMP, la **CVC** achète des prestations de service dans les domaines suivants (cf. art. 9, en relation avec l'annexe 1 Org-OMP):

- achat, réservations et émission de documents de voyage ainsi que gestion des voyages de la Confédération;
- réservations d'hôtel dans le monde entier;

- organisation, réservation et fourniture de transports publics, de voitures de location et de ferry-boats;
- soutien dans l'organisation logistique de séminaires et de conférences en Suisse.

3.2. Quelles bases juridiques les services d'achat centraux doivent-ils prendre en considération pour les marchés publics?

Lorsqu'ils passent des marchés publics, les services d'achat centraux sont tenus de respecter les lois nationales et internationales. Transposant dans le droit suisse les dispositions de l'AMP, la LMP vise la transparence des procédures, le renforcement de la concurrence, l'utilisation rationnelle des fonds publics et l'égalité de traitement entre les soumissionnaires.

L'OMP est un acte qui contient principalement des dispositions d'exécution de la LMP. Elle régit en outre la gestion et l'acquisition des prestations qui ne sont pas assujetties à l'AMP.

Comme indiqué en introduction, les versions révisées de la LMP et de l'OMP sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Le présent rapport, qui concerne l'année 2020, a cependant été établi selon l'ancien droit des marchés publics. Les articles de loi qui y sont cités se réfèrent donc au droit antérieur, qui n'est plus en vigueur.

L'Org-OMP règle pour sa part les tâches et les compétences relatives aux marchés publics de l'administration fédérale. Elle a pour objet de définir l'organisation de ces derniers au sein de cette administration.

Les directives de l'OFCL concernant l'harmonisation des procédures d'acquisition s'appuient sur l'Org-OMP. Elles définissent les tâches, les compétences et les responsabilités liées à ces procédures ainsi que les données à saisir et les documents à établir au cours desdites procédures. Ces directives concernent les acquisitions relevant de la compétence centralisée de l'OFCL, les acquisitions décentralisées (acquisitions qui ne relèvent pas de la compétence d'un service d'achat central en vertu de l'annexe 1 Org-OMP) et les acquisitions effectuées dans le cadre d'une délégation accordée par l'OFCL ou la CA (art. 12 ss Org-OMP).

3.3. Quels sont les principes fondamentaux du droit des marchés publics?

Les marchés publics des services d'achat centraux reposent sur les principes suivants:

- transparence
- renforcement de la concurrence
- utilisation rationnelle des fonds publics
- égalité de traitement

Transparence

Les services d'achat centraux accordent beaucoup d'importance à ce que le déroulement des procédures soit compréhensible tant pour les soumissionnaires que pour les instances de contrôle. Le principe de l'appel d'offres public, la communication des critères d'adjudication, les prescriptions en matière de spécifications techniques ainsi que la publication et la justification de la décision d'adjudication contribuent fortement à la transparence des marchés publics. En exposant les processus internes en matière de marchés publics à travers le présent rapport, les services d'achat centraux vont au-delà des exigences minimales de transparence.

Renforcement de la concurrence

Les appels d'offres en procédure ouverte ou sélective et les procédures sur invitation permettent de renforcer la concurrence entre les soumissionnaires, raison pour laquelle les adjudications de gré à gré ne sont réalisées que pour des exceptions dûment justifiées.

Utilisation rationnelle des fonds publics

Conformément à la loi sur les finances de la Confédération (LFC), les services d'achat centraux doivent utiliser leurs fonds de manière économe et efficace. Ils doivent également respecter le droit fédéral des marchés publics. Les prescriptions exigent que le marché soit adjugé au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse économiquement. Celle-ci n'est pas évaluée uniquement en fonction du prix, mais aussi sur la base de différents critères qualitatifs tenant compte des besoins. En tenant compte de ces deux éléments, on s'assure que l'autorité adjudicatrice obtienne la qualité requise à un prix avantageux. Selon le droit en vigueur, le marché est adjugé à l'auteur de l'offre la plus avantageuse sur le plan économique et pas nécessairement à celui qui propose l'offre la moins onéreuse.

Égalité de traitement

Les services d'achat centraux garantissent l'égalité de traitement des soumissionnaires suisses et étrangers pendant toutes les phases de la procédure. Le fait que les soumissionnaires à l'origine de prestations ou d'un savoir-faire essentiels pendant la phase préparatoire (par ex. dans le cadre de la planification ou de la conception du projet) et disposant donc d'un avantage concurrentiel impossible à éliminer sont exclus de la procédure en question illustre le respect de ce principe. Il ne s'agit pas d'une préimplification si des soumissionnaires ont déjà obtenu des adjudications.

3.4. Quels outils de travail utilisent les services d'achat centraux pour les marchés publics?

La CA, la KBOB et le Centre de compétence des marchés publics de la Confédération (CCMP) mettent à la disposition des services d'achat centraux plusieurs outils de travail sous la forme de modèles, de fiches d'information ou de listes de contrôle.² En plus de ces outils, les services d'achat centraux ont élaboré d'autres instruments.

armasuisse applique un système intégré de gestion (SIG) qui présente les procédures d'acquisition et énumère les compétences et responsabilités correspondantes. Des modèles de documents d'appel d'offres et de contrats font partie intégrante de ce SIG. Outre ce système, des aides électroniques telles que l'outil de gestion de projet (PM Tool), l'outil de gestion de portefeuille de projets (PPM Tool) et la planification harmonisée des ressources (planification transversale des ressources) soutiennent les projets et les acquisitions, notamment dans le cadre de la collaboration avec le groupe Défense. Ces aides servent à surveiller le bon déroulement des projets.

L'**OFROU** dispose d'un manuel sur les marchés publics relatifs aux routes nationales pour garantir la transparence à toutes les étapes de la procédure. Celui-ci synthétise sa pratique et garantit une gestion uniforme des acquisitions. Le droit des marchés publics étant en constante mutation du fait des modifications des dispositions afférentes et de la jurisprudence, l'**OFROU** s'efforce de maintenir à jour ce manuel en l'actualisant régulièrement. En outre, tous les modèles pour les acquisitions et les contrats sont publiés sur Internet et accessibles au public³. Des modèles uniformes ont été conçus pour les projets liés à la construction des

² Disponibles aux adresses suivantes: www.beschaffung.admin.ch > Informations pour les services demandeurs et www.kbob.admin.ch > Thèmes et prestations > Contrats-types et recueils de documents

³ Disponibles à l'adresse: www.astra.admin.ch > Public professionnel > Documents pour les routes nationales / projets d'agglomération > Modèles pour les projets d'infrastructure > Acquisitions et contrats

routes nationales selon le droit régissant ces dernières (relevé de l'état du réseau, construction, aménagement et entretien). Leur utilisation par les acquéreurs est obligatoire pour garantir une pratique homogène. Les modèles de contrats, de documents d'appel d'offres, de conditions relatives à la procédure d'adjudication et de garanties se trouvent dans le générateur de documents⁴.

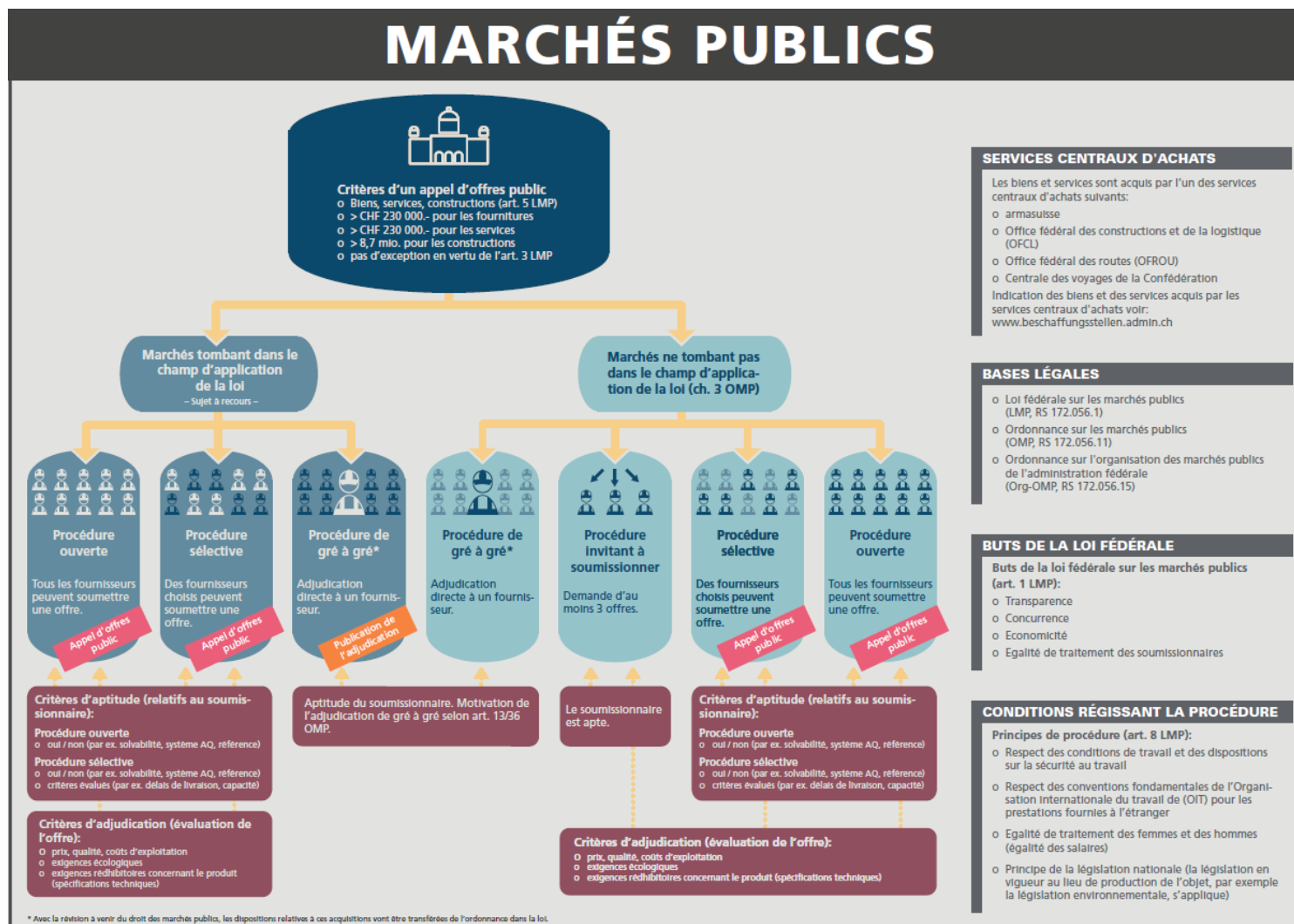
L'**OFCL** publie des aides de travail (modèles, listes de contrôle, fiches techniques et guides) en français, en allemand, en italien et en anglais. Gérées et développées activement, ces aides disponibles pour le public et les employés de la Confédération sont destinées à tous les services intéressés en vue d'une application des prescriptions relatives aux marchés publics qui soit conforme au droit et si possible standardisée ainsi que de l'instauration d'une pratique commune. Les éventuelles modifications ou nouveautés sont communiquées grâce à une lettre d'information. En outre, l'**OFCL** accroît régulièrement le degré de standardisation de ses documents d'appel d'offres, garantissant ainsi une pratique commune, en plus des échanges avec les services requérants.

La **CVC**, qui fait partie du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), applique les prescriptions générales de la directive du DFAE sur les marchés publics de services, de biens et de constructions, qui réglemente les processus internes en matière de marchés publics. En outre, elle met en œuvre les processus d'acquisition correspondants fixés par l'unité de Gestion des processus du DFAE. Lorsqu'ils conviennent au domaine d'activité, la CVC utilise les modèles mis à disposition par le DFAE et l'**OFCL** ainsi que les modèles relatifs aux marchés publics et aux contrats. Par ailleurs, le Centre de compétence en contrats et marchés publics du DFAE et le CCMP de l'**OFCL** lui apportent leur aide dans les procédures en fonction de la situation.

⁴ Disponible à l'adresse: <http://dokumentengenerator.astra.admin.ch/dokgen/index.aspx?Lang=FR>

4. Foire aux questions (FAQ)

4.1. Quelles sont les procédures d'adjudication existantes?



Les prescriptions légales prévoient les quatre procédures d'acquisition suivantes:

- la procédure ouverte: le marché est publié sur www.simap.ch. Tout soumissionnaire peut déposer une offre.
- la procédure sélective: elle correspond en principe à la procédure ouverte, mais se déroule en deux temps. Tous les soumissionnaires intéressés présentent dans un premier temps une demande de participation. Les services d'achat examinent ensuite l'aptitude des soumissionnaires sur la base des justificatifs fournis et choisissent ceux qui seront autorisés à soumettre une offre en seconde phase.
- la procédure sur invitation: les services d'achat centraux invitent au moins trois soumissionnaires à déposer une offre. Les soumissionnaires non invités ne peuvent pas participer.
- la procédure de gré à gré: les soumissionnaires sont sélectionnés sans appel d'offres et le marché est adjugé directement.

La loi réglemente à l'aide de valeurs seuils quelle procédure doit être appliquée à quel moment. Cela dépend de l'objet (en particulier en cas de matériel de guerre) et de la valeur du marché. Le tableau ci-après présente un récapitulatif des différentes procédures et leur valeur seuil selon la LMP et l'OMP. Les valeurs seuils s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Bref récapitulatif des différentes valeurs seuils

Valeurs seuils	Achat / livraisons	Prestations	Prestations de construction	x = valeur du marché
Gré à gré	x < 50 000.- Art. 36, al. 2, let. c, OMP	x < 150 000.- Art. 36, al. 2, let. b, OMP	x < 150 000.- Art. 36, al. 2, let. b, OMP	
Procédure sur invitation	50 000.- ? x < 230 000.- Art. 35, al. 3, let. b, OMP	150'000.- ? x < 230'000.- Art. 35, al. 3, let. b, OMP	150'000.- ? x < 2 millions Art. 35, al. 3, let. g, OMP	
Procédure ouverte / sélective (sans protection juridique ; art. 39 OMP)			2 millions ? x < 8.7 millions Art. 34 al. 2 OMP	
Procédure ouverte / sélective	x ? 230 000.- Art. 6, al. 1, let b, LMP	x ? 230 000.- Art. 6, al. 1, let. a, LMP	x ? 8,7 millions Art. 6, al. 1, let. c, LMP	

Exceptionnellement, la procédure de gré à gré peut aussi être utilisée pour des montants plus importants. Les exceptions sont définies de manière exhaustive à l'art. 36, en relation avec l'art. 13 OMP. La liste des adjudications de gré à gré faites par les services d'achat centraux en 2020 sur la base de ces dispositions d'exception figure au point 5.7. Ceux-ci veillent à ne pas morceler les marchés d'une manière visant à éviter une procédure ouverte et permettre de remplacer celle-ci par plusieurs adjudications de gré à gré.

4.2. Pourquoi les marchés ne sont-ils pas tous adjugés de manière concurrentielle?

Le principe suivant vaut généralement pour des raisons économiques: plus la valeur du marché est grande, plus la procédure est lourde et les voies de droit sont étendues. Dans une procédure d'acquisition, tant l'entité adjudicatrice que les soumissionnaires doivent assumer des dépenses. L'expérience montre que l'élaboration d'une offre représente de 0,2 % à 0,4 % de la valeur du marché, selon la complexité de l'objet du marché.

Les procédures de concours sont par nature plus contraignantes que les procédures d'adjudication de gré à gré: plusieurs soumissionnaires déposent des offres, qui sont ensuite

analysées et comparées par l'entité adjudicatrice. En règle général, seule une offre peut, au final, remporter le marché. L'élaboration des offres n'est pas dédommée. Les projets et les concours portant sur les études et la réalisation font figure d'exceptions: l'art. 52 OMP prévoit un prix en argent pour ces procédures d'acquisition. De même, en cas de dialogue, une rémunération peut être prévue pour la participation ou pour l'utilisation des solutions ou procédés proposés ou développés (art. 26a, al. 2, OMP).

L'économie potentielle réalisable dans le cadre d'un appel d'offres doit justifier les coûts supportés par l'office et le soumissionnaire. Comme ce n'est généralement pas le cas pour les marchés de moindre envergure, la loi ne prévoit pas l'obligation de se procurer plusieurs offres, mais autorise une adjudication de gré à gré.

Comme il n'y a pas de mise en concurrence dans les procédures de gré à gré, les services d'achat centraux examinent précisément les prix. Les valeurs de référence sont les prix offerts pour des prestations comparables en situation de libre concurrence, c'est-à-dire les prix du marché. À titre exceptionnel, des marchés de grande envergure ont également été effectués selon la procédure de gré à gré. Le point 5.7 fournit des informations à ce sujet.

En général, **armasuisse** achète des systèmes durables (avec une durée d'utilisation de 15 à 30 ans). «L'acquisition de biens d'armement se distingue de celle des biens et services purement civils. Pour préserver les intérêts de sécurité des États, les acquisitions d'armes, de munitions et d'autre matériel de guerre ainsi que de prestations de services et de construction nécessaires à la défense et à la sécurité sont exclues des obligations internationales de l'OMC découlant de l'Accord du 15 avril 1994 sur les marchés publics (AMP). Les acquisitions de matériels civils pour les acheteurs militaires sont donc exclues des obligations de l'OMC si elles ne figurent pas dans la liste positive de l'AMP ou si elles sont explicitement citées comme exception. Il faut faire usage de cette marge de manœuvre dans l'application de la loi et justifier dans chaque cas les dérogations aux principes de la concurrence et de l'efficacité. Dans ce cadre, la Suisse accorde une importance toute particulière à l'acquisition de biens et de prestations ainsi qu'à la préservation des technologies clés relevant de la sécurité, de même qu'aux compétences clés et aux capacités industrielles de la Suisse. La faculté d'intégrer des biens et des prestations dans des systèmes existants et la différence entre acquisition initiale et acquisition complémentaire sont d'autres aspects susceptibles de restreindre la concurrence.» (Principes du Conseil fédéral du 24 octobre 2018 en matière de politique d'armement du DDPS, FF 2018 7241 ss).

L'entreprise fédérale d'armement RUAG est le principal partenaire industriel de l'administration militaire et de l'armée suisse. Elle a pour but statutaire de contribuer à l'exécution du mandat de prestations et à l'équipement de l'armée. En tant que centre de compétence pour le matériel (CCM), RUAG garantit le bon fonctionnement des systèmes désignés par l'armée et dispose ainsi d'un statut particulier vis-à-vis du DDPS. La société est donc définie comme CCM lors de l'acquisition de systèmes complexes et importants pour la sécurité.

Les instituts de recherche et les entreprises installées en Suisse qui ont des compétences, des connaissances et des capacités en matière de sécurité et de défense constituent la Base technologique et industrielle importante pour la sécurité (BTIS). La plupart de l'armement et des prestations qui sont destinés à l'armée suisse sont achetés par l'intermédiaire des représentations suisses de grandes entreprises internationales.

L'**OFROU** acquiert principalement des petits marchés selon la procédure de gré à gré, mais il est parfois obligé d'attribuer des gros contrats via cette procédure. C'est notamment le cas des avenants (par ex. en raison de modifications des commandes pour des motifs imprévisibles ou imprévus), lorsqu'un changement de partenaire contractuel au cours du projet entraînerait des coûts élevés, des risques ou une perte de temps considérable. La plupart des adjudications de gré à gré dans le secteur de la construction sont des marchés subséquents à des contrats de base pour lesquels seul un soumissionnaire entre en ligne de

compte en raison des particularités techniques du mandat ou pour des motifs liés à la propriété intellectuelle. En l'espèce, l'acquisition initiale a été réalisée via une procédure d'appel d'offres.

L'**OFCL** est le service d'achat central de l'administration fédérale civile pour les biens et les prestations informatiques, les publications et les équipements de bureau. Ses achats visent à répondre aux besoins des unités de l'administration fédérale. Les adjudications de gré à gré sont extrêmement rares pour les équipements de bureau et les publications. En revanche, elles sont indiquées dans certains cas dans le domaine informatique (cf. point 5.7 ci-après). Les partenaires contractuels fournissent en partie des prestations présentant des spécificités techniques particulières. Dans ce cas, il est souvent peu judicieux d'adjuger des travaux supplémentaires à d'autres acteurs du marché, non seulement pour des questions économiques, mais aussi et surtout en raison des risques liés à l'interruption de l'activité ou à une perte de savoir-faire, avec les répercussions correspondantes sur les projets concernés.

Dans le secteur de la construction, les adjudications de gré à gré sont réalisées dans le cadre de marchés subséquents. Le marché initial portant sur des prestations de mandataire ou de construction est passé selon une procédure ouverte ou sélective. L'adjudication de gré à gré concerne un complément ou une extension de la prestation initialement acquise et découle du fait que le matériel (à cause de la garantie) ou la prestation ne sont pas interchangeables. L'adjudication de gré à gré de la planification subséquente au lauréat d'un concours de projets constitue un autre exemple typique.

Concernant les voyages en avion et les réservations d'hôtel, la **CVC** effectue les achats ou fait jouer la concurrence comme suit (cf. également le chap. 5).

Les clients de la CVC peuvent réserver leurs voyages en avion en recourant aux conseils de la centrale ou directement sur BRZ-Online. La CVC travaille sur une plate-forme électronique de gestion des réservations (*Global Distribution System*) pour avoir une offre aussi vaste que possible de prestataires aériens (au total, 407 compagnies aériennes, dont 110 à bas coûts), en plus des compagnies avec lesquelles des conditions préférentielles ont été négociées. Les spécificités suivantes s'appliquent en la matière: les heures de départ et d'arrivée sont primordiales pour les voyages en avion. Les voyageurs doivent donc bénéficier, pour chaque destination, d'une sélection de vols avantageux échelonnés dans le temps. De plus, l'offre de vols est en constante évolution (destinations, fréquences, horaires, appareils). Outre les vols directs, le système propose des itinéraires avec correspondances. En 2020, les collaborateurs de la Confédération ont effectué des voyages d'affaires vers 406 destinations. Les prix des billets fluctuent fortement puisqu'ils dépendent de la situation sur le marché. Ils sont fixés de manière dynamique par les compagnies aériennes pour chaque vol. Les tarifs publiés par celles-ci sont visibles en temps réel sur les plates-formes de réservation des agences de voyages; ils peuvent y être comparés, et les liaisons aériennes voulues peuvent y être réservées directement.

Pour ce qui est des hôtels, les besoins des voyageurs varient selon la destination, le standard et le prix. Ceux-ci doivent donc bénéficier, par destination, d'une plus grande sélection d'hôtels répondant aux valeurs indicatives prescrites par pays, qui comprennent également un plafond de dépenses (par ex. en Suisse, 180 francs par nuit, petit-déjeuner inclus). Les prix des nuitées fluctuent eux aussi fortement et sont fixés de manière dynamique, comme pour les billets d'avion. Les réservations des nuitées sont toutefois moins centralisées que pour les voyages en avion. Près de 20 % d'entre elles sont réalisées sur Buchung.info/bund par la CVC ou directement par les voyageurs en fonction du prix journalier habituel ou des conditions du contrat-cadre conclu. Les quelque 80 % restants sont exécutés par les voyageurs eux-mêmes sur d'autres plates-formes de réservation, voire fréquemment par téléphone ou par courriel. De plus, les factures d'hôtel sont réglées individuellement, puis remboursées grâce à un décompte de frais. Le processus actuel ne permet pas d'établir une statistique sur l'hébergement (nombre de nuitées, destinations, prestations, etc.). Dès lors, la CVC ne

dispose pas de données suffisantes sur les réservations effectuées et la demande réelle, et elle ne peut guère regrouper les volumes.

Que ce soit pour les voyages en avion ou pour les prestations d'hôtellerie, le besoin concret en voyages d'affaires (nombre, période, lieu) ne peut pas être défini à l'avance; il change constamment. De plus, les destinations sont très fragmentées. L'offre s'appuie quant à elle sur la période et sur le lieu, les capacités étant limitées et éphémères. L'achat d'un nombre fixe de sièges sur des vols spécifiques ou la réservation d'un certain nombre de chambres d'hôtel à des dates précises n'est pas efficace et les conditions générales des accords d'exclusivité pluriannuels ne sont guère avantageuses. Compte tenu des particularités susmentionnées, le recours tant à une concurrence dynamique complète sur des plateformes qu'à des conditions préférentielles accordées par des partenaires garantit au mieux l'utilisation économe des fonds publics.

Concernant les voyages en train, il n'y a pas de concurrence en raison de la situation de monopole, de sorte qu'un appel d'offres n'est pas pertinent. La concurrence est en revanche effective dans tous les autres secteurs d'activité.

4.3. Quelles mesures prennent les services d'achat centraux pour prévenir la corruption?

Les marchés publics constituent un domaine fortement exposé aux risques de corruption. Il est primordial que les services d'achat sensibilisent leurs collaborateurs à ce sujet, que ceux-ci procèdent eux-mêmes ou non à des acquisitions. Dans chaque secteur d'activité, tous les nouveaux collaborateurs sont soumis à un contrôle de sécurité (condition d'embauche ou motif de licenciement en cas de risque avéré) et signent une déclaration d'impartialité. Les collaborateurs qui participent régulièrement aux acquisitions suivent en plus des cours de perfectionnement. Les directives, les codes de conduite et les guides réglementent, par exemple, l'acceptation de cadeaux et d'invitations. Une tolérance zéro s'applique aux collaborateurs participant à un marché public: ils doivent refuser tout avantage ou invitation, même ceux de faible importance ou conformes aux usages sociaux, s'ils sont proposés en relation avec cette procédure.

Par ailleurs, un groupe de travail interdépartemental de lutte contre la corruption a été mis en place en 2009; il s'emploie à renforcer la prévention en la matière au niveau tant national qu'international. Les collaborateurs ont également la possibilité de faire part de leurs doutes et soupçons au Contrôle fédéral des finances (CDF), à tout moment, de manière anonyme et sans crainte de sanctions internes, sur la plate-forme externe sécurisée www.whistleblowing.admin.ch.

4.4. Comment les services d'achat centraux évaluent-ils les différentes offres?

Les offres sont examinées par l'équipe d'évaluation sur la base des critères communiqués au préalable (critères de qualification liés au soumissionnaire et critères d'adjudication liés à l'offre). Cette équipe est composée d'au moins deux collaborateurs, voire de trois selon le service d'achat. Dans certaines situations, un collaborateur externe peut en faire partie. La décision d'adjudication est prise conformément au règlement des compétences de chaque service adjudicateur. Concernant le processus d'évaluation des différentes offres, l'**OFROU** renvoie en outre au manuel sur les marchés publics (p. 64 ss).

4.5. Les services d'achat centraux utilisent-ils une grille concrète pour évaluer le rapport technique / l'analyse des tâches d'une offre? Dans

l'affirmative, à quoi ressemble cette grille et qui la définit à quel moment?

Les critères de qualification et d'adjudication valables pour le marché public sont publiés lors de la mise au concours. Les offres sont appréciées conformément aux critères publiés, aux processus d'évaluation et aux directives. Selon la doctrine et la jurisprudence dominantes, l'autorité adjudicatrice dispose d'une grande marge de manœuvre, notamment pour la définition et l'évaluation des critères dits «subjectifs», mais il doit respecter en l'espèce les principes de la transparence et de l'égalité de traitement. L'attribution des points ne doit pas être arbitraire.

La grille ou les critères utilisés pour les évaluations de l'**OFROU** sont définis dans le manuel sur les marchés publics et accessibles au public. Les pages 28 à 30 et 33 à 43 de la version 8 fournissent des informations utiles en la matière.

4.6. Comment les spécificités régionales peuvent-elles être prises en compte lors de l'évaluation des offres?

Les services d'achat centraux sont légalement tenus de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement lors de chaque adjudication. Les délais, la qualité, le prix, la rentabilité, l'opportunité de la prestation, la compatibilité environnementale et la valeur technique sont quelques-uns des critères utilisés. Il n'est pas inhabituel que des entreprises régionales interviennent aussi. Elles connaissent souvent bien les spécificités locales et sont déjà implantées sur place. Elles peuvent donc soumettre des offres intéressantes. Les connaissances des spécificités régionales peuvent se traduire par une meilleure offre sur le plan économique. Les principes de transparence et d'égalité de traitement doivent cependant être respectés dans le cadre des marchés publics. Utiliser la présence locale comme critère d'adjudication, voire comme critère de qualification va à l'encontre des prescriptions légales, car cela favorise les entreprises locales et contrevient au principe d'égalité de traitement. Une possibilité de prendre en compte les spécificités régionales consiste à diviser les marchés en lots, qu'ils portent sur l'objet du marché (gros volume, petit volume) ou sur une région, par exemple en cas de prestations similaires qui sont nécessaires à plusieurs endroits ou dans plusieurs régions linguistiques de Suisse (par ex. service d'accueil, prestations de nettoyage).

La **CVC** établit des propositions pour les clients internes, mais elle ne décide pas de la réservation effective d'un vol, d'un hôtel ou d'une voiture de location. Le client est libre de tenir compte des spécificités régionales.

4.7. L'établissement des offres doit répondre à des prescriptions garantissant leur comparabilité. Cela ne freine-t-il pas l'innovation?

Dans le cadre des prescriptions légales, les services adjudicateurs peuvent eux-mêmes décider de poser des exigences plus ou moins strictes pour l'objet du marché. Il s'agit en l'occurrence d'une pesée individuelle des intérêts. La définition de directives strictes relatives à l'élaboration des offres et de leurs contenus permet une grande comparabilité des offres, ce qui simplifie l'évaluation par les services d'achat centraux et garantit l'égalité de traitement des différents soumissionnaires. En outre, cela réduit pour ces derniers le risque de soumettre une offre contenant des éléments non demandés et, par conséquent, une offre non conforme aux documents d'appel d'offres, qui devrait probablement être exclue pour cette raison.

Plus les directives sont souples (par ex. appel d'offres fonctionnel ou acceptation de variantes), plus les possibilités d'admettre les innovations sont grandes. Dans le même temps,

cela augmente généralement le risque que les offres ne soient pas comparables ou ne le soient que difficilement.

Si l'objet du marché le permet, il est possible, en choisissant une procédure sélective, de le développer dans le cadre d'un appel d'offres. Pour retenir cette procédure, il faudrait que la charge qui en découle tant pour l'industrie que pour le service d'achat puisse, si possible, être maintenue à un niveau acceptable. Par ailleurs, le droit des marchés publics laisse de la place à l'innovation en autorisant les appels d'offres fonctionnels, dans lesquels l'autorité adjudicatrice décrit le résultat souhaité. Il propose également une procédure de dialogue et, dans la construction, un concours de projets et un concours portant sur les études et la réalisation afin de prendre en considération l'aspect novateur.

Dans les marchés de l'**OFROU** concernant la planification et l'appui au maître d'ouvrage, le critère d'adjudication «analyse des tâches» permet par exemple de gagner des points en soumettant des idées novatrices dans le cadre prescrit.

En général, la **CVC** conclut des contrats-cadres avec les soumissionnaires. Les prestations acquises pouvant être très différentes les unes des autres, les offres sont élaborées conjointement avec les différents prestataires. Cette procédure ne freine pas l'innovation.

4.8. Comment la Confédération gère-t-elle les sous-enchères (dumping)?

Les services d'achat centraux ont conscience du fait que des tarifs horaires bas constituent certes une chance, mais représentent aussi des risques. Ils sont légalement tenus de prendre en compte l'offre la plus avantageuse économiquement. De plus, ils doivent veiller à garantir des conditions équitables et transparentes dans le cadre de leurs appels d'offres ainsi que l'égalité de traitement de tous les soumissionnaires. Exclure une offre présentant des tarifs horaires bas au seul motif qu'elle comporte des «prix de dumping» n'est pas admis juridiquement sans vérification approfondie. Les nouveaux acteurs du marché essaient parfois de remporter un appel d'offres en jouant la carte du prix, par exemple parce qu'ils ont moins d'expérience que la concurrence. En l'espèce, «l'offre la plus avantageuse économiquement» n'est pas forcément synonyme d'offre «bon marché». Il s'agit davantage de répondre au mieux aux critères d'adjudication. Par ailleurs, indépendamment du prix, les critères de qualification et les spécifications techniques garantissent, en tant qu'exigences minimales impératives, que le marché ne sera pas adjugé à des entreprises qui ne conviennent pas.

4.9. Les nouvelles entreprises peuvent-elles obtenir un marché si les services d'achat centraux pondèrent aussi fortement le critère des références?

Une entreprise qui ne dispose pas des références en question peut s'associer à d'autres sociétés pour former une communauté de soumissionnaires (par ex. communauté d'ingénieurs [CI] ou communauté de travail [CT]) ou assumer certaines tâches partielles en qualité de sous-traitante et obtenir ainsi de premières références. Les services d'achat centraux doivent garantir une bonne exécution des projets, raison pour laquelle l'exigence d'une expérience dans des projets comparables est indispensable dans de nombreux cas.

La pondération des références dépend très fortement de l'objet du marché. Elle vise à diminuer les risques en cas d'exécution subséquente du marché. En particulier dans le cadre de mandats de prestations, pour lesquels une activité destinée aux pouvoirs publics pourrait constituer une référence, **armasuisse** fixe par exemple la pondération maximale correspondante entre 10 % et 15 % afin de tenir compte de cette exigence tout en encourageant la concurrence.

4.10. Les soumissionnaires qui n'obtiennent pas le marché savent-ils comment leur offre a été évaluée?

Il est important pour les services d'achat centraux d'informer les soumissionnaires des résultats de l'évaluation. Ils proposent donc des débriefings au sens de l'art. 23 LMP. Les soumissionnaires non sélectionnés découvrent alors les principales raisons de la non-prise en compte de leur offre ainsi que les caractéristiques et les avantages déterminants de l'offre retenue.

Les services d'achat centraux suggèrent aux soumissionnaires de s'annoncer en vue d'un débriefing oral ou écrit. On veille à cet égard à ce que ce débriefing intervienne rapidement après l'adjudication et avant l'échéance du délai d'un éventuel recours.

Tous les soumissionnaires non sélectionnés sont informés dans la lettre de refus ou le courriel d'information d'**armasuisse** ou de l'**OFCL** des principaux motifs de cette décision. L'**OFROU** envoie généralement aux soumissionnaires un tableau d'évaluation sous une forme anonymisée.

4.11. De quels moyens juridiques disposent les soumissionnaires qui sont en désaccord avec les décisions des services d'achat centraux? Doivent-ils s'attendre à être désavantagés lors de futurs appels d'offres s'ils recourent contre une décision des services d'achat centraux?

Les personnes concernées peuvent recourir auprès du Tribunal administratif fédéral contre les décisions des services d'achat centraux relevant du champ d'application de la LMP. Il s'agit des marchés énumérés dans les annexes à l'OMP qui dépassent les valeurs seuils selon l'art. 6 LMP (cf. dernière ligne du tableau à la p. 6) et qui ne font pas l'objet d'une exception selon l'art. 3 LMP. L'ancienne loi ne prévoyait aucune possibilité de recours pour les autres décisions de l'entité adjudicatrice. La version révisée de la loi, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, comprend désormais une possibilité de recours supplémentaire pour certaines prestations ne relevant pas des traités internationaux.

Les collaborateurs des services d'achat centraux évaluent chaque offre sans préjugés. La question de savoir si un soumissionnaire a déposé par le passé un recours contre une décision d'adjudication ne joue aucun rôle dans l'évaluation de son offre.

En 2020, quatre recours ont été déposés contre des décisions d'adjudication d'**armasuisse**. Trois procédures ont été clôturées en faveur d'**armasuisse** (retrait du recours, nullité de la procédure en raison du non-paiement de l'avance des frais par le recourant et rejet du recours). Dans un cas, **armasuisse** a dû demander l'acceptation du recours.

En outre, seize décisions de l'**OFROU** ont fait l'objet d'un recours (quatorze contre des décisions d'adjudication et deux contre un appel d'offres) en 2020. Douze procédures se sont soldées en faveur de l'office, deux ont été perdues et deux autres sont encore en suspens auprès du Tribunal administratif fédéral.

Enfin, cinq recours ont été formés en 2020 contre des décisions d'adjudication de l'**OFCL**. Le recours a été retiré dans deux procédures, tandis qu'une autre s'est soldée en faveur de l'**OFCL**. Dans l'un des cinq cas, les requêtes ont été approuvées et le service adjudicateur a été sommé de recommencer l'appel d'offres. Une procédure est encore en suspens.

4.12. Comment les services d'achat centraux traitent-ils le thème de la durabilité dans les marchés publics?

En tant qu'organe stratégique de l'administration fédérale pour les acquisitions de biens et de services, la CA a notamment pour tâche de promouvoir des achats publics durables. Le groupe de travail de la CA «Durabilité des marchés publics» est composé notamment de représentants des services d'achat centraux armasuisse, OFROU et OFCL ainsi que de la KBOB. La gestion immobilière durable est placée sous l'égide de la KBOB. Celle-ci et la CA concrétisent la mise en œuvre du développement durable à l'aide de directives, de recommandations et de fiches techniques.

Réaliser des achats publics durables signifie utiliser les fonds publics de manière économique, écologique et socialement responsable. La loi impose de tenir compte des aspects sociaux tels que les conditions de travail, les dispositions relatives à la protection des travailleurs et l'égalité salariale entre les femmes et les hommes pour les prestations fournies en Suisse (lorsque celles-ci sont exécutées à l'étranger, il faut au moins respecter les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail). Lorsque cela est possible et judicieux, les services d'achat centraux appliquent des spécifications techniques et des critères d'adjudication motivés par ces considérations écologiques. De plus, ils adjugent le marché à l'auteur de l'offre la plus avantageuse économiquement, qui n'est pas forcément la moins chère.

La surveillance des achats publics durables permet de collecter des données clés sur la prise en compte des critères économiques, sociaux et environnementaux lors de l'adjudication d'un marché public. Cette collecte de données concerne actuellement sept catégories de produits, dont les véhicules, le mobilier, les textiles et les prestations de construction.

Depuis six ans, **armasuisse** exige lors de la procédure d'appel d'offres relative aux achats de textile une déclaration détaillée du fournisseur, qui comprend également les coordonnées des principaux sous-traitants. En matière de durabilité sociale, cela englobe par exemple l'indication du salaire minimum (s'il est réglementé par la loi) et, le cas échéant, du salaire de subsistance. Concernant la durabilité écologique, le respect des prescriptions locales et des normes usuelles sur le marché est impératif. La chaîne d'approvisionnement ne peut plus être modifiée sans l'accord d'armasuisse. Si nécessaire, des audits peuvent être commandités sur place. Pour l'achat de véhicules de tourisme, une catégorie d'efficacité énergétique de A à C est prescrite, les camions devant quant à eux respecter la norme Euro 6. Lors de l'achat de thon, le respect du label MSC est un critère obligatoire; pour le bois, il s'agit du label FSC.

Dans l'immobilier, armasuisse s'appuie sur des critères de durabilité spécifiques qui sont importants pour les bâtiments militaires, à savoir la société, l'économie et l'environnement, tant pour la planification stratégique que pour la construction proprement dite ou le cycle de vie. armasuisse en rend compte dans un rapport de durabilité publié chaque année⁵.

Pour le développement et l'entretien des routes nationales, l'**OFROU** examine les aspects de ses projets qui sont liés à la durabilité grâce aux instruments EbeN⁶ et NISTRA⁷ afin de s'assurer qu'ils répondent aux objectifs de développement durable et de prendre des mesures appropriées. Les aspects environnementaux font partie intégrante des projets, qui s'accompagnent systématiquement d'un rapport d'impact sur l'environnement ou d'une notice d'impact. Dans ses manuels techniques, l'OFROU définit des exigences relatives aux

⁵ www.armasuisse.ch/durabilite

⁶ *Einheitliche Bewertungsmethodik Nationalstrassen*, méthode unifiée d'évaluation des projets de routes nationales

⁷ *Nachhaltigkeitsindikatoren für Strasseninfrastrukturprojekte*, indicateurs du développement durable pour les projets d'infrastructure routière

matériaux et aux éléments utilisés: par exemple, il autorise un vaste recyclage de l'asphalte et fixe des exigences minimales pour la durée de vie et l'efficacité énergétique de l'éclairage des tunnels. Les conditions de participation aux appels d'offres tiennent compte des aspects sociaux et écologiques de la durabilité (respect des conditions de travail, de l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes ainsi que des directives en matière d'environnement).

Pour optimiser les coûts et les avantages dans la perspective d'une infrastructure fédérale civile durable, l'**OFCL** s'appuie sur le cycle de vie pour indiquer dans les appels d'offres la durée de la prestation (par ex. pour les équipements informatiques). En d'autres termes, les coûts environnementaux indirects qui découlent de la production et de l'élimination sont pris en compte en plus des frais d'acquisition, d'exploitation et d'entretien. L'**OFCL** recourt ainsi de plus en plus à l'économie circulaire en évitant d'utiliser des matériaux non recyclables ou en visant la longévité des biens acquis. Les matières premières concernées sont le papier pour les publications et, pour le mobilier, le bois et le métal principalement. La gestion active de la durée d'utilisation favorise ainsi une réutilisation durable des différents matériaux.

Des critères d'évaluation et d'adjudication concernant les trois domaines de la durabilité sont définis lors des concours de projets et des concours portant sur les études et la réalisation.

La prise en compte des aspects environnementaux lors de tous les voyages est un objectif important de la **CVC**. Le type de voyage effectivement choisi relève toutefois de la responsabilité du voyageur. Le principal objectif de RUMBA, le système de gestion des ressources et de management environnemental de l'administration fédérale, est de réduire continuellement la charge polluante de l'administration fédérale civile. Le service spécialisé RUMBA est donc en contact avec les différents départements. Par conséquent, la CVC met à sa disposition tous les trimestres une analyse des réservations de voyage de la Confédération qui porte sur les émissions de CO₂ et la charge polluante correspondante.

4.13. Pourquoi les services d'achat centraux ne communiquent-ils pas le contenu des offres (concurrentes)?

La protection du secret des affaires des soumissionnaires est une exigence importante pour les services d'achat centraux (cf. également art. 8, al. 1, let. d, LMP). Dans le cadre de leur activité, ceux-ci reçoivent de nombreux documents comprenant des détails techniques sur des produits ou des informations commerciales relatives aux entreprises, à savoir:

- des offres et des descriptions techniques détaillées des produits;
- des calculs de prix approfondis;
- des informations internes à l'entreprise sur l'assurance-qualité.

Les services d'achat centraux ont besoin de renseignements sur les entreprises et leurs produits pour l'évaluation et comme base de décision pour l'adjudication. Les informations importantes sont intégrées dans les rapports de test et d'évaluation ainsi que dans les contrats d'acquisition. S'ils publiaient ces informations, que ce soient les documents fournis directement par des tiers (offres, descriptions de produit ou informations internes), les rapports d'évaluation ou les contrats et leurs annexes dont le contenu concerne les activités des soumissionnaires, les services d'achat centraux révéleraient les secrets d'affaires correspondants de ces entreprises. Ils s'accordent donc sur la stricte confidentialité de ces renseignements avec les soumissionnaires et les fournisseurs choisis. Toute violation de cet accord peut entraîner des poursuites pénales pour atteinte au secret des affaires, abus d'autorité et gestion déloyale.

4.14. Comment s'assurer que les acquéreurs de la Confédération ont un savoir-faire suffisant?

Le [Centre de compétence des marchés publics \(CCMP\)](#) est chargé de concevoir et d'organiser des cours ainsi que de mettre à disposition des moyens auxiliaires et des modèles en français et en allemand sur les marchés publics de la Confédération.

Le 1^{er} janvier 2020, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a mis en vigueur le règlement d'examen du brevet fédéral de «Spécialiste des marchés publics»⁸. Des organismes de formation accrédités⁹ peuvent donc proposer sur cette base des cours préparatoires pour ce brevet fédéral. Le CCMP propose depuis le deuxième semestre 2020 les sept modules correspondants en français et en allemand, qui s'appuient sur le droit révisé. Dans l'ensemble, 270 participants ont déjà assisté à 19 modules. Le programme complet des cours de formation et de perfectionnement du CCMP est disponible à l'adresse www.perimap.ch.

Pour préparer la mise en œuvre de la LMP révisée, le CCMP a également rédigé plusieurs informations et documents et réalisé des formations sur la nouvelle version du droit des marchés publics. En plus du [magazine électronique](#) mis en ligne pour la première fois en 2019 (aperçu des principales nouveautés ou modifications), qui a été téléchargé plus de 500 fois, et d'une [vue d'ensemble de la révision du droit des marchés publics](#) (mise en parallèle des dispositions anciennes et nouvelles, bref aperçu des changements et nouveautés dans la législation), des débats et un [événement spécial](#) sur la LMP révisée ont été organisés et sont disponibles en ligne sous forme de vidéos. De même, les [modèles et les moyens auxiliaires](#) (par ex. modèle de cahier des charges pour un appel d'offres public) ont été adaptés aux nouvelles dispositions légales.

Au total, 2398 personnes issues des services adjudicateurs et des soumissionnaires ont été formées et informées sur les marchés publics par le CCMP en 2020.

Par ailleurs, le CCMP se tient à la disposition de tous les services d'achat et services demandeurs de la Confédération qui souhaitent obtenir des conseils sur le déroulement concret de leurs acquisitions de biens ou de services.

Toutes ces mesures visent à garantir de manière permanente, y compris à l'avenir, un solide savoir-faire relatif aux marchés publics parmi les services adjudicateurs ainsi qu'une actualisation des connaissances sur la législation correspondante.

⁸ www.iaoeb.ch

⁹ www.iaoeb.ch/fr-1/cours-préparatoires-1/

5. Statistiques des acquisitions effectuées par les services d'achat centraux en 2020

Les statistiques des acquisitions présentées dans les chapitres 5.1 à 5.5 se rapportent à la base de données des contrats et des commandes figurant dans les systèmes des différents services d'achat centraux. Les contrats de l'OFROU portant sur la construction des routes nationales sont saisis dans l'outil de gestion des coûts de construction (TDcost); au sein d'armasuisse et de l'OFCL, les contrats et les commandes sont enregistrés dans le système de gestion des contrats de l'administration fédérale (GCO adm. féd.). Les présentes évaluations s'appuient sur les volumes de données ci-après:

- *Contrats relevant du droit des marchés publics*
Les contrats relevant du droit des marchés publics portent sur l'acquisition de biens, de services ou de travaux de construction. Ne font par exemple pas partie de ces contrats les contrats relatifs à des aides financières ou les contrats internes à l'administration fédérale.
- *Contrats entrés en vigueur en 2020¹⁰*
Pour les analyses annuelles, seuls sont pris en considération les contrats qui sont entrés en vigueur en 2020.

Les statistiques des acquisitions figurant aux chapitres 5.6 et 5.7 se rapportent à la base de données des adjudications supérieures à la valeur seuil de l'OMC, base de données uniformisée pour toute l'administration fédérale centrale (la documentation de l'adjudication constituant une sous-application de GCO adm. féd.):

- *Uniquement les adjudications de marchés d'une valeur supérieure à la valeur seuil OMC et relevant du droit des marchés publics*
- *Uniquement les adjudications de marchés qui ont été publiées sur la plate-forme simap.ch en 2020*

5.1. Aperçu des acquisitions réalisées en 2020 par catégorie

Les services d'achat centraux sont responsables des achats en vertu de l'annexe 1 Org-OMP et de l'annexe 1 des directives concernant le controlling des achats¹¹. Les flux des valeurs des achats peuvent se répartir sur toute l'administration fédérale, notamment dans le cadre d'achats de biens et de services.

Les fournitures et les prestations commerciales (prestations de construction, services et biens) sont affectées de manière uniforme à la catégorie d'acquisition correspondante au sein de l'administration fédérale. La version la plus récente de la liste des catégories d'acquisition peut être consultée dans l'annexe 1 des directives concernant le controlling des achats. La catégorie d'acquisition la plus appropriée est également sélectionnée lors de la saisie des adjudications, des contrats et des commandes.

¹⁰ Dans ses évaluations, l'OFROU se base sur la date de publication de l'adjudication sur simap.ch pour considérer qu'un achat correspondant aux catégories d'acquisition 21.1 et 21.2 (adjudications supérieures à la valeur seuil de l'OMC) est intervenu en 2020. La date de début du contrat fait foi pour les adjudications inférieures à la valeur seuil de l'OMC et dans les autres catégories. En revanche, l'OFCL et armasuisse utilisent la date de début du contrat comme critère de délimitation.

¹¹ Les directives concernant le controlling des achats sont disponibles à la page suivante: www.beschaffung.admin.ch/bpl/fr/home/beschaffung/weisungen.html.

Rapport sur les marchés publics des services d'achat centraux de la Confédération en 2020

armasuisse (ar)

Clé de lecture pour la première ligne du tableau suivant:

Le service d'achat central armasuisse est responsable de 279 contrats et commandes passés en 2020 dans la catégorie «Denrées alimentaires et boissons» par toute l'administration fédérale. Le nombre de contrats et de commandes ne peut pas être comparé à celui des publications sur simap.ch, car ces contrats et commandes ne concernent pas uniquement des adjudications supérieures à la valeur seuil de l'OMC, mais toutes les adjudications. Ces contrats peuvent en outre porter sur des adjudications remontant à plusieurs années.

Ces 279 contrats et commandes représentent un volume de 6 millions de francs, soit 0,3 % du nombre de contrats et commandes ou 0,2 % du volume total des contrats et des commandes relevant de la compétence d'armasuisse.

Catégorie d'acquisition	Nombre de contrats / commandes	Volume de contrats / commandes en millions de fr.	Part en % du nombre total	Part en % du vol. total en millions de fr.
ar				
1 Denrées alimentaires et boissons	279	6,0	0,3 %	0,2 %
2.1 Textiles	605	13,4	0,7 %	0,4 %
2.2 Habillement	1182	166,2	1,3 %	4,7 %
3.1 Combustibles	75	79,3	0,1 %	2,3 %
3.2 Produits chimiques	5024	16,3	5,5 %	0,5 %
4.1 Armes, munitions, explosifs, y compris entretien et réparation	614	339,2	0,7 %	9,6 %
4.2 Machines et appareils, y compris entretien et réparation	17 359	203,1	19,0 %	5,8 %
5 Produits médicaux et pharmaceutiques	5202	375,1	5,7 %	10,7 %
6.1 Services de transport, biens et marchandises	581	24,8	0,6 %	0,7 %
7.1 Véhicules, y compris entretien et réparation	27 953	860,0	30,5 %	24,4 %
7.2 Groupes électrogènes, y compris entretien et réparation	1380	24,8	1,5 %	0,7 %
7.3 Navires et bateaux, y compris entretien et réparation	160	0,9	0,2 %	0,0 %
7.4 Locomotives et matériel roulant, y compris entretien et réparation	125	0,4	0,1 %	0,0 %
7.5 Systèmes aéronautiques, y compris entretien et réparation	390	86,1	0,4 %	2,4 %
8 Biens et services de sport et de détente, y compris entretien et réparation	692	4,1	0,8 %	0,1 %
16.1 Systèmes d'exploration et d'évaluation, y compris entretien et réparation	1404	214,6	1,5 %	6,1 %
16.2 Systèmes de conduite et d'informatique, y compris entretien et réparation	1216	422,2	1,3 %	12,0 %
16.3 Systèmes de formation (simulateurs), y compris entretien et réparation	227	44,9	0,2 %	1,3 %
16.4 Logiciels (et licences) pour systèmes militaires, y compris entretien et réparation	84	8,2	0,1 %	0,2 %

Catégorie d'acquisition	Nombre de contrats / commandes	Volume de contrats / commandes en millions de fr.	Part en % du nombre total	Part en % du vol. total en millions de fr.
ar				
17.2 Services pour la mise à disposition, l'exploitation et l'entretien d'équipements militaires	8508	106,9	9,3 %	3,0 %
ar Immobilier				
20.1 Constructions militaires: honoraires	1504	101,3	1,6 %	2,9 %
20.2 Constructions militaires: travaux de construction	7139	356,3	7,8 %	10,1 %
20.4 Constructions militaires: exploitation des immeubles	9888	63,8	10,8 %	1,8 %
Total				
-	90 106	3518,1	100,0 %	100,0 %

* La somme des valeurs de la colonne «Nombre de contrats / commandes» s'élève à 91 591 et celle de la colonne «Volume de contrats / commandes», à 3517,8 millions de francs. La différence par rapport au total indiqué est due au fait que certains contrats et commandes entrent dans plusieurs catégories d'acquisition et sont dès lors comptabilisés plusieurs fois.

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

Catégorie d'acquisition	Nombre de contrats / commandes	Volume de contrats / commandes en millions de fr.	Part en % du nombre total	Part en % du vol. total en millions de fr.
OFCL Logistique				
9.1 Publications fédérales, imprimés	2304	34,7	4,3 %	1,4 %
9.2 Imprimés de sécurité	73	8,7	0,1 %	0,3 %
10 Bureautique, y compris appareils de présentation, accessoires, y compris entretien et réparation	5733	12,0	10,6 %	0,5%
11 Photocopieurs, y compris entretien et réparation	18	11,2	0,0 %	0,4 %
12.1. Équipements de bureau et d'aménagement des locaux	8927	45,0	16,5 %	1,8 %
13 Matériel de bureau, y compris papier et consommables informatiques, y compris entretien et réparation	7312	10,0	13,5 %	0,4 %
14.1 Services postaux	72	238,1	0,1 %	9,4 %
15.1 Matériel informatique	867	69,1	1,6 %	2,7 %
15.2 Logiciels, y compris licences	992	56,1	1,8 %	2,2 %
15.3 Télécommunication	155	11,9	0,3 %	0,5 %
15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	657	304,4	1,2 %	12,1 %
17.1 Services pour la mise à disposition, l'exploitation et l'entretien d'équipements civils	693	7,1	1,3 %	0,3 %
18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1936	633,1	3,6 %	25,1 %
18.6 Location de services et personnel temporaire dans le domaine des TIC	283	47,8	0,5 %	1,9 %
OFCL Constructions				
19.1 Constructions civiles, honoraires	741	43,9	1,4 %	1,7 %
19.2 Constructions civiles, prestations de construction	1983	248,8	3,7 %	9,9 %
19.4 Constructions civiles, exploitation des immeubles	21 258	738,3	39,4 %	29,3 %
Total				
-	54 137	2615,5	100,0 %	100,0 %

* La somme des valeurs de la colonne «Nombre de contrats / commandes» s'élève à 54 004 et celle de la colonne «Volume de contrats / commandes», à 2520,2 millions de francs. La différence par rapport au total indiqué est due au fait que certains contrats et commandes entrent dans plusieurs catégories d'acquisition et sont dès lors comptabilisés plusieurs fois.

Office fédéral des routes (OFROU)

Catégorie d'acquisition	Nombre de contrats / commandes	Volume de contrats / commandes en millions de fr.	Part en % du nombre total	Part en % du vol. total en millions de fr.
Office fédéral des routes (OFROU)				
21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	2003	565,8	57,6 %	29,9 %
21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	1448	1291,0	41,7 %	68,2 %
21.3. TIC pour les parties intégrantes des routes nationales	25	36,0	0,7 %	1,9 %
21.4 Construction des routes nationales: exploitation et entretien	-	-	-	-
Total				
	3476	1892,8	100 %	100 %

5.2. Aperçu des achats réalisés en 2020 par type de procédure

La LMP et l'OMP fixent les procédures suivantes en matière d'adjudications des pouvoirs publics: ouverte, sélective, de gré à gré et sur invitation. Une adjudication peut donner lieu à un ou plusieurs contrats ou commandes, par exemple lorsque plusieurs bénéficiaires de prestations participent à l'adjudication (notamment dans le cas de contrats-cadres). Les contrats ou les commandes permettent d'obtenir des engagements concrets. Les tableaux suivants montrent une analyse des procédures d'appel d'offres correspondant aux contrats et aux commandes entrés en vigueur au courant de l'année 2020. La durée de validité de ces contrats et commandes peut s'étendre au-delà de 2020, et ceux-ci peuvent également porter sur des adjudications datant de plusieurs années.

armasuisse (ar)

Clé de lecture pour la première ligne du tableau suivant:

Le service d'achat central armasuisse est responsable de 19 contrats et commandes de toute l'administration fédérale, entrés en vigueur en 2020 et ayant fait l'objet d'une procédure ouverte inférieure à la valeur seuil de l'OMC. Ce chiffre ne correspond par conséquent pas au nombre de procédures d'adjudication réalisées. Le montant de 4,4 millions de francs, soit 0,1 % du volume des contrats et commandes, concerne les adjudications inférieures à la valeur seuil de l'OMC dans la procédure ouverte.

Type de procédure	ar		ar Immo		Total relevant de la responsabilité d'armasuisse		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	9	0	10	4,4	19	4,4	0,0 %	0,1 %
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. sélective	1	0,1	-	-	1	0,1	0,0 %	0,0 %
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. de gré à gré	42 167	166,0	14 223	200,6	56 390	366,7	62,6 %	10,4 %
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. sur invitation	470	16,0	809	159,4	1279	175,4	1,4 %	5,0 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	12 554	183,8	2285	119,9	14 839	303,7	16,5 %	8,6 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. sélective	1320	194,8	13	10,0	1333	204,7	1,5 %	5,8 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. de gré à gré	14 137	1829,6	1175	10,4	15 312	1840,1	17,0 %	52,3 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. sur invitation	921	606,3	12	16,6	933	622,9	1,0 %	17,7 %
Total	71 579	2996,7	18 527	521,4	90 106	3518,1	100,0 %	100,0 %

Comme indiqué en préambule (cf. point 3.1), armasuisse procède à un grand nombre d'adjudications de gré à gré. Cette situation est à considérer en relation avec la longue durée de vie des systèmes et les connaissances spécifiques requises pour leur entretien. Il n'existe aucune alternative dans les faits (absence de marché, protection de la propriété intellectuelle, considérations politico-sécuritaires).

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

Type de procédure	OFCL Logistique		OFCL Constructions		Total relevant de la responsabilité de l'OFCL		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	1	0,1	1	3,7	2	3,8	0,0 %	0,1 %
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. sélective	-	-	-	-	-	-	-	-
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. de gré à gré	20 794	115,8	21 478	117,0	42 272	232,7	78,1 %	8,9 %
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. sur invitation	2754	27,5	514	45,4	3268	72,9	6,0 %	2,8 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	5584	531,5	1941	703,0	7525	1234,6	13,9 %	47,2 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. sélective	94	367,7	22	141,3	116	509,1	0,2 %	19,5 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. de gré à gré	902	525,8	28	20,5	930	546,3	1,7 %	20,9 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. sur invitation*	24	16,1	-	-	24	16,1	0,0 %	0,6 %
Total	30 153	1584,5	23 984	1031,0	54 137	2615,5	100,0 %	100,0 %

*Les procédures sur invitation relatives au matériel militaire d'une valeur supérieure à la valeur seuil de l'OMC sont menées par le DDPS. Concernant les 24 contrats indiqués, aucune catégorie d'acquisition relevant de la responsabilité d'armasuisse n'a pu être sélectionnée pour des raisons techniques liées au système.

En sa qualité de service d'achat central, l'OFCL (domaine Logistique) procède à des adjudications pour le compte de toute l'administration fédérale civile dans les catégories d'acquisition susmentionnées. Il s'agit donc non seulement de commandes passées par l'OFCL pour répondre à ses propres besoins, mais également et surtout de commandes passées par l'OFCL dans son rôle de service d'achat central pour le compte des services demandeurs (unités administratives de l'administration fédérale).

L'OFCL (domaine Constructions) achète des prestations de construction et de service pour les projets de construction de l'administration fédérale civile et assure également l'exploitation des bâtiments. Une grande partie des adjudications de gré à gré inférieures à la valeur seuil de l'OMC (env. 19 400 procédures) étaient issues de la catégorie d'acquisition «19.4 Exploitation des immeubles», la majorité des montants ne dépassant pas 50 000 francs.

Office fédéral des routes (OFROU)

Type de procédure	Contrats d'entreprise		Contrats de prestation et de planification		Contrats de livraison		Informatique		Constructions RN, exploitation et entretien		Total relevant de la responsabilité de l'OFROU		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	118	228,4	26	2,9	1	0,1	-	-	-	-	145	231,4	4,2 %	12,3 %
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. sélective	1	3,9	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3,9	0,05 %	0,2 %
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. de gré à gré	1124	127,7	1714	102,0	16	0,9	13	0,9	-	-	2867	231,5	82,5 %	12,2 %
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. sur invitation	124	75,7	22	3,0	-	-	1	0,2	-	-	147	78,9	4,2 %	4,2 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	18	496,8	184	401,0	8	318,2	4	29,9	-	-	214	1245,9	6,1 %	65,8 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. sélective	-	-	1	16,0	-	-	-	-	-	-	1	16,0	0,05 %	0,8 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. de gré à gré	37	38,3	49	38,3	1	1,0	7	5,0	-	-	94	82,6	2,7 %	4,4 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. sur invitation	-	-	7	2,6	-	-	-	-	-	-	7	2,6	0,2 %	0,1 %
Total	1422	970,8	2003	565,8	26	320,2	25	36,0	-	-	3476	1892,8	100 %	100 %

5.3. Aperçu des achats réalisés en 2020 par volume des contrats

Par volume des contrats, on entend les volumes des contrats et des commandes, TVA incluse.

De nombreux contrats et commandes ont représenté un volume inférieur à 50 000 francs. Il peut également s'agir de commandes de prestations liées à des contrats-cadres, comme des commandes d'articles en stock ou des livraisons directes à des tiers.

En 2020, les services d'achat centraux ont conclu des contrats de volumes très différents dans presque toutes les catégories d'acquisition. Les petits contrats dominent de par leur nombre, mais les gros contrats sont prépondérants en termes de valeur. On peut donc en conclure que la Confédération est un mandant potentiel pour des entreprises de différentes tailles.

armasuisse (ar)

Clé de lecture pour la première ligne du tableau suivant:

En 2020, le service d'achat central armasuisse a été responsable de 86 005 contrats et commandes d'un volume inférieur à 50 000 francs. Le volume total de ces 86 005 contrats et commandes s'élevait à 287,1 millions de francs.

Volume du contrat	ar		ar Immo		Total relevant de la responsabilité d'armasuisse		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
< 50 000	69 278	177,0	16 727	110,0	86 005	287,1	95,4 %	8,2 %
50 000 à < 150 000	1 127	95,5	1 197	102,8	2 324	198,3	2,6 %	5,6 %
150 000 à < 250 000	337	63,3	244	44,7	581	108,0	0,6 %	3,1 %
250 000 à < 1 million	534	266,1	297	133,3	831	399,4	0,9 %	11,4 %
1 million à < 5 millions	221	428,6	56	88,7	277	517,3	0,3 %	14,7 %
5 millions à < 10 millions	39	272,6	5	30,2	44	302,8	0,0 %	8,6 %
10 millions à < 50 millions	36	669,6	1	11,6	37	681,2	0,0 %	19,4 %
>= 50 millions	7	1 024,0	-	-	7	1 024,0	0,0 %	29,1 %
Total	71 579	2 996,7	18 527	521,4	90 106	3 518,1	100,0 %	100,0 %

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

Volume du contrat	OFCL Logistique		OFCL Constructions		Total relevant de la responsabilité de l'OFCL		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
< 50 000	27 947	98,6	23 138	94,0	51 085	192,7	94,4 %	7,4 %
50 000 à < 150 000	1026	91,8	552	44,8	1578	136,6	2,9 %	5,2 %
150 000 à < 250 000	494	94,4	117	22,6	611	117,0	1,1 %	4,5 %
250 000 à < 1 million	512	256,9	110	47,0	622	303,9	1,1 %	11,6 %
1 million à < 5 millions	141	277,1	40	86,0	181	363,1	0,3 %	13,9 %
5 millions à < 10 millions	15	94,5	8	55,9	23	150,4	0,0 %	5,8 %
10 millions à < 50 millions	15	295,1	15	419,6	30	714,7	0,1 %	27,3 %
>= 50 millions	3	376,1	4	261,0	7	637,1	0,0 %	24,4 %
Total	30 153	1584,5	23 984	1031	54 137	2615,5	100,0 %	100,0 %

Office fédéral des routes (OFROU)

Volume du contrat	Contrats d'entreprise		Contrats de prestation et de planification		Contrats de livraison		Informatique		Constructions RN, exploitation et entretien		Total relevant de la responsabilité de l'OFROU		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
< 50 000	617	10,2	1049	4,3	13	0,3	7	0,1	-	-	1686	14,9	48,5 %	0,8 %
50 000 à < 150 000	392	38,1	665	66,1	2	0,2	8	0,8	-	-	1067	105,2	30,7 %	5,5 %
150 000 à < 250 000	72	14,0	63	12,4	2	0,4	4	0,8	-	-	141	27,6	4,0 %	1,4 %
250 000 à < 1 million	203	106,7	129	65,8	4	2,5	1	0,4	-	-	337	175,4	9,7 %	9,3 %
1 million à < 5 millions	107	221,4	75	178,5	1	1,7	3	8,8	-	-	186	410,4	5,4 %	21,7 %
5 millions à < 10 millions	14	93,4	12	84,2	-	-	-	-	-	-	26	177,6	0,7 %	9,4 %
10 millions à < 50 millions	15	347,9	10	154,4	-	-	2	25,1	-	-	27	527,4	0,8 %	27,9 %
>= 50 millions	2	139,0	-	-	4	315,1	-	-	-	-	6	454,3	0,2 %	24,0 %
Total	1422	970,8	2003	565,8	26	320,2	25	36,0	-	-	3476	1892,8	100 %	100 %

5.4. Nombre de partenaires contractuels figurant dans le système de fournisseurs de l'administration fédérale avec lesquels des contrats ont été conclus en 2020

Les adresses des fournisseurs sont identifiées et évaluées via le système DUNS (Data Universal Numbering System).

Les communautés de soumissionnaires sont affectées au partenaire contractuel principal. Les sous-traitants ne sont pas comptabilisés.

Les tableaux ci-après indiquent que les services d'achat centraux de la Confédération collaborent avec un grand nombre de partenaires. En 2020, ces services ont adjugé des mandats à de grandes entreprises opérant à l'échelle internationale, à des petites et à des moyennes entreprises (PME) ainsi qu'à des sociétés unipersonnelles qui fournissent des prestations de conseil. Tous considèrent des fournisseurs de différentes tailles lors de l'adjudication de leurs mandats.

armasuisse (ar)

Clé de lecture pour la première ligne du tableau suivant:

En 2020, le service d'achat central armasuisse a conclu des contrats et des commandes avec 75 partenaires contractuels fournissant des prestations dans la catégorie d'acquisition «Denrées alimentaires et boissons».

Catégorie d'acquisition	Nombre de partenaires contractuels
ar	
1 Denrées alimentaires et boissons	75
2.1 Textiles	187
2.2 Habillement	354
3.1 Combustibles	39
3.2 Produits chimiques	543
4.1 Armes, munitions, explosifs, y compris entretien et réparation	190
4.2 Machines et appareils, y compris entretien et réparation	2740
5 Produits médicaux et pharmaceutiques	973
6.1 Services de transport, biens et marchandises	243
7.1 Véhicules, y compris entretien et réparation	1735
7.2 Groupes électrogènes, y compris entretien et réparation	185
7.3 Navires et bateaux, y compris entretien et réparation	53
7.4 Locomotives et matériel roulant, y compris entretien et réparation	16
7.5 Systèmes aéronautiques, y compris entretien et réparation	146
8 Biens et services de sport et de détente, y compris entretien et réparation	470
16.1 Systèmes d'exploration et d'évaluation, y compris entretien et réparation	373
16.2 Systèmes de conduite et d'informatique, y compris entretien et réparation	121
16.3 Systèmes de formation (simulateurs), y compris entretien et réparation	121
16.4 Logiciels (et licences) pour systèmes militaires, y compris entretien et réparation	37
17.2 Services pour la mise à disposition, l'exploitation et l'entretien d'équipements militaires	2404
ar Immobilier	
20.1 Constructions militaires: honoraires	666
20.2 Constructions militaires: travaux de construction	3164
20.4 Constructions militaires: exploitation des immeubles	2114

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

Catégorie d'acquisition	Nombre de partenaires contractuels
OFCL Logistique	
9.1 Publications fédérales, imprimés	650
9.2 Imprimés de sécurité	43
10 Bureautique, y compris appareils de présentation, accessoires, y compris entretien et réparation	187
11 Photocopieurs, y compris entretien et réparation	18
12.1 Équipements de bureau et d'aménagement des locaux	457
13 Matériel de bureau, y compris papier et consommables informatiques, y compris entretien et réparation	383
14.1 Services postaux	27
15.1 Matériel informatique	236
15.2 Logiciels, y compris licences	481
15.3 Télécommunication	78
15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	357
17.1 Services pour la mise à disposition, l'exploitation et l'entretien d'équipements civils	324
18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	834
18.6 Location de services et personnel temporaire dans le domaine des TIC	84
OFCL Constructions	
19.1 Constructions civiles, honoraires	418
19.2 Constructions civiles, prestations de construction	1193
19.4 Constructions civiles, exploitation des immeubles	3558

Office fédéral des routes (OFROU)

Catégorie d'acquisition	Nombre de partenaires contractuels
OFROU	
21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	919
21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	773
21.3. TIC pour les parties intégrantes des routes nationales	22
21.4 Construction des routes nationales: exploitation et entretien	-

5.5. Contrats et commandes conclus en 2020 par canton et à l'étranger en millions de francs (siège du partenaire contractuel)

Les fournisseurs ayant leur siège à différents endroits figurent dans chaque canton où ils ont un siège, de sorte qu'il est possible d'analyser la répartition géographique des paiements effectués pour les acquisitions. Lorsque la structure des entreprises est complexe, les paiements indiqués ne se rapportent pas au groupe, mais à la succursale en question.

armasuisse (ar)

En 2020, le service d'achat central armasuisse a conclu des contrats et des commandes pour 60,4 millions de francs dans le canton d'Argovie, le total du domaine ar Immobilier pour ce canton atteignant 20,8 millions. Au total, armasuisse a fait l'acquisition de biens, de prestations de construction et de services pour un montant de 81,2 millions de francs dans le canton d'Argovie.

Canton / étranger	ar, millions de fr.	ar Immobilier, millions de fr.	Total relevant de la responsabilité d'armasuisse, millions de fr.	Part en % par canton
Argovie	60,4	20,8	81,2	2,3 %
Appenzell Rhodes-Extérieures	3,7	1,2	4,9	0,1 %
Appenzell Rhodes-Intérieures	0,2	-	0,2	0,0 %
Bâle-Campagne	19,4	3,4	22,8	0,6 %
Bâle-Ville	3,4	0,7	4,1	0,1 %
Berne	511,2	155,9	667,1	19,0 %
Fribourg	7,6	60,4	68,0	1,9 %
Genève	19,8	1,6	21,5	0,6 %
Glaris	6,5	2,1	8,6	0,2 %
Grisons	71,1	17,9	89,0	2,5 %
Jura	13,7	6,7	20,4	0,6 %
Lucerne	144,5	46,4	190,9	5,4 %
Neuchâtel	1,5	1,9	3,3	0,1 %
Nidwald	11,5	6,5	18,0	0,5 %
Obwald	0,9	13,0	13,9	0,4 %
Schaffhouse	23,9	0,3	24,1	0,7 %
Schwyz	4,8	1,9	6,7	0,2 %
Soleure	50,4	9,0	59,4	1,7 %
Saint-Gall	17,4	20,7	38,1	1,1 %
Thurgovie	449,1	10,7	459,8	13,1 %

Canton / étranger	ar, millions de fr.	ar Immobilier, millions de fr.	Total relevant de la responsabilité d'armasuisse, millions de fr.	Part en % par canton
Tessin	23,7	28,4	52,1	1,5 %
Uri	0,4	10,9	11,3	0,3 %
Valais	14,5	7,6	22,0	0,6 %
Vaud	8,5	30,9	39,4	1,1 %
Zoug	112,3	7,2	119,5	3,4 %
Zurich	275,3	53,5	328,8	9,3 %
Étranger	1141,0	1,8	1142,7	32,5 %
Non classé	-	-	-	-
Total	2996,7	521,4	3518,1	100,0 %

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

Canton / étranger	OFCL Logistique, millions de fr.	OFCL Constructions, millions de fr.	Total relevant de la responsabilité de l'OFCL, millions de fr.	Part en % par canton
Argovie	72,2	7,6	79,8	3,1 %
Appenzell Rhodes-Extérieures	1,7	-	1,8	0,1 %
Appenzell Rhodes-Intérieures	0,1	-	0,1	0,0 %
Bâle-Campagne	4,6	3,7	8,2	0,3 %
Bâle-Ville	43,8	107,2	151,1	5,8 %
Berne	666,2	316,6	982,8	37,6 %
Fribourg	6,9	4,5	11,5	0,4 %
Genève	9,3	8,8	18,1	0,7 %
Glaris	0,2	0,2	0,4	0,0 %
Grisons	0,8	0,9	1,7	0,1 %
Jura	0,1	5,3	5,4	0,2 %
Lucerne	25,5	5,8	31,3	1,2 %
Neuchâtel	0,8	4,3	5,0	0,2 %
Nidwald	14,5	0,1	14,6	0,6 %
Obwald	0,2	0,4	0,6	0,0 %
Schaffhouse	1,6	0,8	2,4	0,1 %
Schwyz	1,5	1,1	2,6	0,1 %
Soleure	14,6	2,8	17,4	0,7 %
Saint-Gall	22,2	121,3	143,6	5,5 %
Thurgovie	7,0	4,3	11,2	0,4 %
Tessin	1,6	101,2	102,9	3,9 %
Uri	-	0,2	0,2	0,0 %
Valais	0,4	1,7	2,1	0,1 %
Vaud	12,0	173,3	185,3	7,1 %
Zoug	58,9	1,8	60,8	2,3 %
Zurich	382,1	143,5	525,7	20,1 %
Étranger	181,5	13,3	194,8	7,4 %
Non classé	54,1	0,1	54,2	2,1 %
Total	1584,5	1031,0	2615,5	100,0 %

Office fédéral des routes (OFROU)

Canton / étranger	Contrats d'entreprise, millions de fr.	Contrats de prestation et de planification, millions de fr.	Contrats de livraison, millions de fr.	Informatique, millions de fr.	Constructions RN, exploitation et entretien, millions de fr.	Total relevant de la resp. de l'OFROU, millions de fr.	Part en %
Argovie	22,0	30,4	172,6	-	-	225,0	11,9 %
Appenzell Rhodes-Extérieures	-	0,1	-	-	-	0,1	0,0 %
Appenzell Rhodes-Intérieures	-	0,2	-	-	-	0,2	0,0 %
Bâle-Campagne	48,1	10,5	1,0	0,4	-	60,0	3,1 %
Bâle-Ville	0,9	11,6	0,1	0,1	-	12,6	0,7 %
Berne	187,9	81,3	0,2	4,9	-	274,3	14,5 %
Fribourg	7,9	3,3	0,2	0,1	-	11,5	0,6 %
Genève	7,2	3,0	-	-	-	10,2	0,5 %
Glaris	3,5	0,4	-	-	-	3,9	0,2 %
Grisons	25,7	32,9	-	0,3	-	58,9	3,1 %
Jura	0,6	1,1	-	-	-	1,7	0,1 %
Lucerne	55,6	30,2	-	4,0	-	89,8	4,7 %
Neuchâtel	32,4	12,2	-	-	-	44,6	2,3 %
Nidwald	43,5	4,7	-	-	-	48,2	2,5 %
Obwald	3,8	0,4	-	-	-	4,2	0,2 %
Schaffhouse	0,3	3,1	-	-	-	3,4	0,2 %
Schwyz	13,2	2,6	-	-	-	15,8	0,8 %
Soleure	39,2	7,8	-	-	-	47,0	2,5 %
Saint-Gall	15,9	10,9	-	14,2	-	41,0	2,2 %
Thurgovie	17,9	1,3	0,3	-	-	19,5	1,0 %
Tessin	123,3	97,7	1,8	-	-	222,8	11,7 %
Uri	31,8	4,2	-	-	-	36,0	1,9 %
Valais	8,5	27,5	0,2	-	-	36,2	1,9 %
Vaud	22,2	49,0	-	0,2	-	71,4	3,8 %
Zoug	1,4	4,8	0,1	-	-	6,3	0,3 %
Zurich	243,3	134,5	143,7	11,8	-	533,3	28,2 %
Étranger	14,8	0,3	-	-	-	15,1	0,8 %
Non classé	-	-	-	-	-	-	-
Total	970,8	565,8	320,2	36,0	-		100 %

5.6. Les trois plus importants marchés / adjudications en 2020

Les trois plus importants marchés et adjudications suivants, supérieurs à la valeur seuil de l'OMC, ont été publiés sur simap.ch en 2020. Les prestations peuvent être acquises sur une période de plusieurs années. Parfois, les montants d'adjudication comprennent également des options ou sont répartis entre plusieurs adjudicataires, ce qui signifie qu'ils n'ont pas toujours été entièrement utilisés.

Clé de lecture pour la première ligne du tableau suivant:

Le marché le plus important adjugé en 2020 par le service d'achat central armasuisse concerne la catégorie d'acquisition «7.1 Véhicules, y compris entretien et réparation». Le montant d'adjudication s'est élevé à 46,2 millions de francs et l'adjudicataire a été la société Contitrade Schweiz AG (direction générale), qui a son siège dans le canton d'Argovie. L'acquisition a fait l'objet d'une procédure ouverte pour un montant supérieur à la valeur seuil. L'adjudication a eu lieu le 13 octobre 2020.

armasuisse

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire, canton	Procédure d'adjudication	Date de l'adjudication
Achat de pneus de véhicules	7.1 Véhicules, y compris entretien et réparation	46,2	Contitrade Schweiz AG: direction générale, Argovie	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	13.10.2020
Beschaffung von in der Armee eingeführten Handlampen und Taschenlampen inklusive Zubehör	4.2 Machines et appareils, y compris entretien et réparation	20,0	Gifas-Electric GmbH, Saint-Gall	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. de gré à gré	11.09.2020
Exploitation et transfert du système de transmission de l'alarme à la population (Polyalert)	16.2 Systèmes de conduite et d'informatique, y compris entretien et réparation	18,3	Atos AG, Zurich	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. de gré à gré	15.04.2020

armasuisse Immobilier

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire, canton	Procédure d'adjudication	Date de l'adjudication
Digitalisierung der Kommunikationsnetze VBS (Ersterfassung)	20.1 Constructions militaires: honoraires	7,5	Infra-com Swiss AG Enterprise, Lucerne	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	11.11.2020
Wangen a.A., Weiterentwicklung Waffenplatz, Submissionspaket 3	20.2 Constructions militaires: travaux de construction	7,2	ETAVIS Beutler AG, Berne Kämpfer + Co AG, Berne Regent Beleuchtungskörper AG, Berne Schär + Leuenberger Schaltanlagen AG, Berne	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	11.11.2020
Services d'entretien d'ascenseurs, lots 7 à 14 BLA & OFPP	20.4 Constructions militaires: exploitation des immeubles	6,8	AS Ascenseurs SA, Schwyz Emch Ascenseurs SA, Berne Kone (Suisse) SA, Zurich Otis SA, Fribourg Ascenseurs Schindler SA, siège principal, Lucerne TK Ascenseurs SA, Zurich Trapo Küng SA, Bâle-Campagne	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	30.10.2020

OFCL Logistique

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire, canton	Procédure d'adjudication	Date de l'adjudication
OMC (20123) 608 Alpin 2.0 2021-2025	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	180,0	APP Conseil en organisation SA, Berne Arxys GmbH, Lucerne AWK Group SA, Zurich Baeriswyl Tschanz & Partner AG, Berne Detecon (Suisse) SA, Zurich E3 AG (Schweiz), Berne incor sa, Berne Information Consulting Group AG ICG, Berne Ironforge Consulting SA, Berne kiwi Consultants AG, Berne linkyard sa, Berne Rexult AG, Berne	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	14.10.2020
OMC (19032) 620 Serveur x86	15.1 Matériel informatique	163,0	HP Suisse Sàrl, Zurich Lenovo (Suisse) S.à.r.l., Zurich	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	30.10.2020
F19133_Microsoft Enterprise Agreement 2020 - 2024	15.2 Logiciels, y compris licences	161,7	Microsoft Suisse Sàrl, logiciels, Zurich	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. de gré à gré	09.03.2020

OFCL Constructions

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire, canton	Procédure d'adjudication	Date de l'adjudication
(b20000) Intégralité des prestations d'exploitation du portefeuille bâtiment, administration fédérale des douanes (AFD)	19.4 Constructions civiles, exploitation des immeubles	19,4	Bouygues Energies & Services Suisse SA, Zoug	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	15.06.2020
(b20009) Appel d'offres global pour les services de nettoyage externes	19.4 Constructions civiles, exploitation des immeubles	16,8	Honegger AG, Berne Vebege SA, Zurich	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	13.10.2020
Washington, chancellerie, rénovation complète (b16018)	19.2 Constructions civiles, prestations de construction	11,7	Consigli Construction Co., États-Unis	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	13.03.2020

OFROU

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire, canton	Procédure d'adjudication	Date de l'adjudication
N09.64-001 - Netzwerkausrüstung IP - Netz BSA (schweizweit)	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	315,1	Nokia Solutions and Networks Suisse SA, Netcloud S.A., Zurich Itris AG, Axpo WZ-Systems SA, Argovie	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	04.12.2020
100045 N01/38 ANU Lot 1 – travaux principaux CONSTRUCTION – galerie couverte de Weiningen et demi- jonction de Weiningen	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	74,1	Consortium HUW c/o Specogna Bau AG, Zurich	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	09.12.2020
N06.32 110003 - Bern PUN Wankdorf - Muri - Hauptlos Bau (ID 3335)	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	67,6	Consortium PUN c/o Marti AG Bern, Berne	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	21.12.2020

5.7. Adjudications de gré à gré en 2020

L'ensemble des adjudications de gré à gré supérieures à la valeur seuil de l'OMC et publiées sur simap.ch au cours de l'année 2020 sont énumérées ci-après. Les adjudications de gré à gré ne doivent pas toutes être publiées. Il n'y a aucune obligation de publication pour celles qui relèvent du chapitre 3 OMP (autres marchés). Il s'agit de prestations et de biens militaires ne figurant pas dans les annexes 1 et 1a OMP, ainsi que d'adjudications de gré à gré concernant des objets répondant aux critères fixés dans l'article présentant les exceptions (art. 3 LMP), en particulier de matériel de guerre et d'acquisitions dans le domaine de l'ordre et de la sécurité publics.

Légendes pour les articles de l'OMP qui figurent dans les tableaux suivants et justifient les adjudications de gré à gré sur le plan juridique:

Art. 13, al. 1, let. a:

Selon l'art. 13, al. 1, let. a, OMP, une adjudication de gré à gré est réalisée lorsqu'aucune offre n'est présentée dans le cadre de la procédure ouverte ou sélective ou qu'aucun soumissionnaire ne répond aux critères de qualification. On procède dès lors à de telles adjudications lorsqu'une procédure ouverte ou sélective n'a produit aucune offre ou un nombre insuffisant d'offres. Les soumissionnaires doivent bien évidemment répondre entièrement aux critères requis lors de l'adjudication de gré à gré qui en découle.

Art. 13, al. 1, let. c:

Selon l'art. 13, al. 1, let. c, OMP, une adjudication de gré à gré est réalisée lorsqu'un seul soumissionnaire entre en considération en raison des particularités techniques ou artistiques du marché ou pour des motifs relevant du droit de la propriété intellectuelle, et qu'il n'existe pas de solution de rechange adéquate. La plupart des cas énumérés ci-après ont fait l'objet d'une procédure de gré à gré soit en raison de la particularité technique du mandat, soit pour des questions liées à la protection des investissements, au risque de pannes d'exploitation découlant du recours à de nouveaux soumissionnaires ou au risque de perte de qualité des prestations ou de savoir-faire. L'adjudication d'un marché de gré à gré se justifie également lorsque plusieurs prestataires sont certes présents sur le marché, mais que l'adjudication à un autre acteur ne serait pas opportune sur le plan technique ou économique. Dans de rares cas, les droits de propriété intellectuelle appartiennent au soumissionnaire, rendant le passage à la concurrence et donc une adjudication à un autre soumissionnaire inappropriés ou impossibles.

Art. 13, al. 1, let. d:

En raison d'événements imprévisibles, l'urgence du marché est telle qu'il est impossible de suivre une procédure ouverte ou sélective. L'adjudicateur doit prouver non seulement qu'il n'a pas prévu la survenance de l'événement, mais également qu'il n'a pas pu ou dû le prévoir. S'il a commis une faute, par exemple du fait d'une mauvaise planification, il n'y a pas de situation d'urgence au sens de cet article.

Art. 13, al. 1, let. f:

Les prestations destinées à remplacer, à compléter ou à accroître des prestations déjà fournies doivent être achetées auprès du soumissionnaire initial, car l'interchangeabilité avec du matériel ou des services existants ne peut être garantie que de cette façon.

Art. 13, al. 1, let. h:

L'adjudicateur adjuge un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire adjudgé en procédure ouverte ou sélective. Il a mentionné dans l'appel d'offres relatif au projet de base qu'il est possible de recourir à la procédure de gré à gré pour de tels marchés.

Art. 13, al. 1, let. I:

Selon l'art. 13, al. 1, let. I, OMP, la planification subséquente est confiée de gré à gré au lauréat d'une mise au concours lorsque:

1. la mise au concours précédente a été exécutée conformément aux principes du droit des marchés publics (LMP/OMP);
2. les soumissions ont été jugées par un organe majoritairement indépendant;
3. l'adjudication du marché subséquent selon une procédure de gré à gré était prévue dans le programme de la mise au concours.

armasuisse (ar)

Le tableau ci-dessous présente les adjudications de gré à gré supérieures à la valeur seuil adjudgées par armasuisse en 2020 dans son rôle de service d'achat central. Il comprend également les adjudications de gré à gré qui ont été exécutées dans le cadre de délégations (selon la section 3 de l'Org-OMP). Les adjudications de gré à gré n'interviennent que dans des cas exceptionnels: en principe, on fait jouer la concurrence via une procédure ouverte. Dans des cas dûment motivés, les services d'achat doivent néanmoins avoir la possibilité d'adjuger un marché de gré à gré, mais uniquement lorsque le cas relève de l'une des exceptions mentionnées à l'art. 13, al. 1, OMP:

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
Beschaffung von in der Armee eingeführten Handlampen und Taschenlampen inklusive Zubehör.	4.2 Machines et appareils, y compris entretien et réparation	20,00	Gifas-Electric GmbH	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	11.09.2020
Exploitation et transfert du système de transmission de l'alarme à la population (Polyalert)	16.2 Systèmes de conduite et d'informatique, y compris entretien et réparation	18,26	Atos AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	15.04.2020
LED - Scheinwerfer	4.2 Machines et appareils, y compris entretien et réparation	3,00	SETOLITE-Lichttechnik GmbH: éclairages techniques	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	18.08.2020
Rotationsflüge KFOR	6.1 Services de transport, biens et marchandises	2,28	Edelweiss Air SA	Art. 13, al. 1, let. a, OMP: absence d'offre ou absence d'offre appropriée	21.10.2020
Maintenance et soutien du système de réapprovisionnement central LAGOS	4.2 Machines et appareils, y compris entretien et réparation	1,71	Swisslog SA: projets d'automatisation	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	18.11.2020

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
30'000 Dosen Kombinationsimpfstoff Hepatitis A und Hepatitis B in Fertigspritze	5 Produits médicaux et pharmaceutiques	1,54	GlaxoSmithKline AG produits pharmaceutiques	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	21.09.2020
1'800'000 Dosen Impfstoff gegen Maul- und Klauenseuche (MKS)	5 Produits médicaux et pharmaceutiques	1,06	Böhringer Ingelheim Animal Health	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	23.10.2020
Hosting, Wartung, Support Plattform SAFFSA	15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	0,94	BWO Systems AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	13.05.2020
Dormakaba	15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	0,91	dormakaba Suisse SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	01.10.2020
Maintenance et entretien des systèmes NoBreak dans le centre de données 2 Campus Frauenfeld	8 Biens et services de sport et de détente, y compris entretien et réparation	0,86	ABB Suisse SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	29.05.2020
Transformation de respirateurs	4.2 Machines et appareils, y compris entretien et réparation	0,82	Dräger Suisse SA	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	07.10.2020
Chemische & physikalische Analytik von Mineralölprodukten	17.1 Services pour la mise à disposition, l'exploitation et l'entretien d'équipements civils	0,64	Intertek (Suisse) SA, prestations analytiques	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	23.06.2020
Exploitation et soutien de OM-A (Operational Manual)	15.2 Logiciels, y compris licences	0,64	Yonder AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	20.06.2020
Lösungsarchitektur Video-Systeme	16.2 Systèmes de conduite et d'informatique, y compris entretien et réparation	0,64	Swisscom (Suisse) SA: grandes entreprises	Art. 13, al. 1, let. d, OMP: urgence	27.10.2020
Schamis Plus	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,60	ITRIS One AG, succursale de Schönbühl	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	10.03.2020
Nachfolgebeschaffung Ringsäge (Sortiment Trümmereinsatz)	4.2 Machines et appareils, y compris entretien et réparation	0,51	Nestag Diamant- und Schleiftechnik AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	02.09.2020
Projet ZOSE (système d'accès EXOS)	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,50	dormakaba Suisse SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	14.10.2020

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
Maintenance, assistance et modifications nécessaires au fonctionnement de l'application spécialisée SPHAIR	8 Biens et services de sport et de détente, y compris entretien et réparation	0,50	mimacom ag	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	04.03.2020
IBS et ZIKA	15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	0,47	Advellence Solutions AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	17.08.2020
Schamis Plus	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,45	ITRIS One AG, succursale de Schönbühl	Art. 13, al. 1, let. d, OMP: urgence	27.10.2020
Maintenance des systèmes de climatisation et de ventilation du data center 2 Campus Frauenfeld	20.4 Constructions militaires: exploitation des immeubles	0,43	Lufttechnik AG	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	22.05.2020
Kampfmittelräumung mittels Spezialverfahren	4.1 Armes, munitions, explosifs, y compris entretien et réparation	0,42	K.A. Tauber Spezialbau GmbH & Co. KG	Art. 13, al. 1, let. d, OMP: urgence	21.05.2020
Maintenance Mission Control Center (MCC) KVM	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,35	Wey Technology AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	18.11.2020
BIM spezifische Leistungen (Building Information Modelling)	20.1 Constructions militaires: honoraires, hors travaux de construction	0,33	Brühwiler AG Bauingenieure und Planer	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	10.09.2020
EC635 Logistikausstattung RP10	7.5 Systèmes aéronautiques, y compris entretien et réparation	0,28	RUAG SA, division Air	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	15.07.2020
Mise en œuvre d'un système Iridium sur le Challenger CL604	7.5 Systèmes aéronautiques, y compris entretien et réparation	0,27	TAG Maintenance Services SA	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	30.12.2020

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
Migration Plattformwechsel HERMES VBS	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,26	Stoupa & Partners AG Société de conseil en économie d'entreprise	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	17.08.2020
Acquisition d'une machine Quantstudio 5 Real Time PCR supplémentaire avec le service, les agents réactifs et les consommables	5 Produits médicaux et pharmaceutiques	0,25	Life Technologies Europe BV succursale de Zoug, INVITROGEN	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	10.11.2020
Videosystem für Umschlagmittel	4.2 Machines et appareils, y compris entretien et réparation	0,25	BAMAG Maschinen AG: machines et appareils de chantier	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	28.08.2020
Instandhaltungsarbeiten Systemcluster Funksystem SE-x8x	15.3 Télécommunication	0,24	Motcom Communication AG	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	05.10.2020
Inspektion und Wartung der Kältemaschinen im Rechenzentrum 2 Campus Frauenfeld	20.4 Constructions militaires: exploitation des immeubles	0,22	Johnson Controls Systems & Service SARL	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	15.05.2020
30 000 doses Boostrix suspension injections seringue pret 0.5 ml	5 Produits médicaux et pharmaceutiques	Aucune indication selon l'art. 23, al. 3, let. b, LMP	GlaxoSmithKline AG produits pharmaceutiques	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	29.05.2020
Mabey Brückenmaterial	7.1 Véhicules, y compris entretien et réparation	Aucune indication selon l'art. 23, al. 3, let. b, LMP	Mabey Bridge International Division	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	20.05.2020

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

Le tableau ci-dessous présente les adjudications de gré à gré supérieures à la valeur seuil adjudgées en 2020 par l'OFCL en sa qualité de service d'achat central. Il comprend également les adjudications de gré à gré qui ont été exécutées dans le cadre de délégations (selon la section 3 de l'Org-OMP). Les adjudications de gré à gré n'interviennent que dans des cas exceptionnels: en principe, on fait jouer la concurrence via une procédure ouverte. Dans des cas dûment motivés, les services d'achat doivent néanmoins avoir la possibilité d'adjuger un marché de gré à gré, mais uniquement lorsque le cas relève de l'une des exceptions mentionnées à l'art. 13, al. 1 OMP:

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
F19133_Microsoft Enterprise Agreement 2020 - 2024	15.2 Logiciels, y compris licences	161,69	Microsoft Suisse Sàrl: logiciels	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	09.03.2020
F20042 Systèmes d'alimentation IBM	15.1 Matériel informatique	93,48	IBM Suisse SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	19.05.2020
(F20012) Maintenance et assistance de «x86 systèmes serveurs» ainsi que de logiciels liés au matériel et échange de modèles de matériel	15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	46,78	Bechtle Steffen Schweiz AG Zweigniederlassung Deutschschweiz HP Suisse Sàrl	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.06.2020
(F19101) Maintenance, assistance et développement du système d'aide à l'engagement et de localisation (SAE) 2020-2029	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	33,50	HxGN Suisse SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	18.03.2020
F20068 – Maintenance, soutien et développement DIFAS, SUFAS et MEFAS 2020-2024	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	27,00	IBM Suisse SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	05.08.2020
Services pour l'obtention de cette solution GEVER jusqu'à max. fin décembre 2021	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	24,10	ABF Informatik AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	22.10.2020
F19087 Frais d'entretien de l'appareil de saisie RPLP et des systèmes environnants 2020-2024	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	22,49	Atos AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	16.01.2020
F20213 Maintenance et support de la plateforme système eDocuments CSI-DFJP 2021-2024	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	20,65	Atos AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	23.10.2020

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
F20156 Licences et services supplémentaires pour la modélisation et la représentation des processus et des architectures 2020-2031	15.2 Logiciels, y compris licences	18,10	MID GmbH	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	08.06.2020
F20089 BMC Software, maintenance et support 2021-2025	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	13,72	ITConcepts-Professional GmbH	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	22.12.2020
F20175 SAP New Max. Attention Services (DL) 2020-2025	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	11,88	SAP (Suisse) SA: traitement de données	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	02.06.2020
F20119 AVAM-DMS service de Lifecycle OFIT 2021-2024	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	7,29	DXC Technology Switzerland GmbH	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.11.2020
F20257 VMware maintenance et licences supplémentaires OFCL 2021	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	6,12	BUSINESS IT AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.11.2020
F19245 – Contrat Microsoft Premier Support 2020/2021	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	5,77	Microsoft Suisse Sàrl: logiciels	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	03.01.2020
F20071 Opération et perfectionnement de la NinJo/OMEDES/GloBUS 2020-2028	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	5,70	EBP Deutschland GmbH	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	20.03.2020
Macolin, nouveaux locaux d'hébergement et de formation (b19017)	19.1 Constructions civiles, honoraires	4,26	COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SARL	Art. 13, al. 1, let. I, OMP: attribution de la planification subséquente ou de la coordination au lauréat d'une procédure antérieure*12	14.02.2020
LDAP Gateway et Virtual Directory Server jusqu'au 31.03.2034	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	4,24	IT Advisor GmbH	Art. 13, al. 1, let. a, OMP: absence d'offre ou absence d'offre appropriée	15.04.2020
CHEOPS	15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	4,15	Mathys & Scheitlin AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	13.05.2020

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
F20151 Prestations de maintenance, de développement, de migration et de support de l'application système de traitement des transactions (VBS) OFCOM 2020-2024	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	3,52	Elca Informatique SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	07.10.2020
F20146 Portail haute sécurité STR 2020-2025	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	3,50	Swisscom (Suisse) SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	27.07.2020
F20199 Direction du programme. Dissociation des prestations informatiques de base du DDPS 2021-2024	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	3,50	trueIT GmbH	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	12.11.2020
Acquisitions de logiciels SAP T4-2020 pour le DDPS	15.2 Logiciels, y compris licences	3,49	SAP (Suisse) SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.11.2020
F20144 – Maintenance, assistance et développement de l'application spécialisée. Plateforme de collaboration / intranet DFAE 01.01.21-31.12.26	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	2,89	LiveTiles Switzerland AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	06.11.2020
Cartons de monnaies	9.1 Publications fédérales, imprimés	2,84	SWISS PAC AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	26.11.2020
F20285 – Prolongation de la maintenance et du support par Sciforma ainsi que des licences en location 2021-2027	15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	2,84	Sciforma GmbH	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	27.11.2020
F20261 AWS Cloud Services au profit de l'AFD, de l'OFIT et de MétéoSuisse 2021-2022	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	2,78	Amazon EU Sàrl	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	12.11.2020
F20249 – Réalisation et mise en œuvre GENOVA 2021	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	2,61	APP Unternehmensberatung AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	19.11.2020
F20246 Poursuite de l'exploitation de la banque de données nationale pour le sport (BDNS) 2021-2023	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	2,61	Puzzle ITC GmbH: logiciels	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	12.11.2020

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
F20142 – Services de maintenance et de soutien pour les systèmes d'enregistrement AFIS de l'AFD et du SEM 2021-2027	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	2,19	Sitasys AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	09.12.2020
F20066 FileNet licences et maintenance 2020-2022	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,96	Cenit (Schweiz) AG: technologie de l'information	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	03.06.2020
F20092 (OMC1341) Gestion des appareils portables 27.10.20-31.12.22	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,89	Abraxas Informatique SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	29.09.2020
FORMATIONPROFESSIONNEL-LEPLUS.CH 2020-2021: Prolongation de la campagne	9.1 Publications fédérales, imprimés	1,86	cr Werbeagentur AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	30.03.2020
F20166 Proximity Tracing App OFSP 2020-2023	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,81	Ubique Innovation AG	Art. 13, al. 1, let. d, OMP: urgence	14.05.2020
(F20174) Renouvellement et acquisition de souscriptions supplémentaires ETL/ESB 2021 - 2026	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,69	Synotis CH Sàrl	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.06.2020
F20228 SDDE Exploitation et maintenance 2021-2024	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,66	Interact Digital AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	21.12.2020
F20118 Services dans l'environnement des produits BMC Remedy 2020-2021	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,57	ITConcepts-Professional GmbH NTT Data Deutschland GmbH, Zweigniederlassung Bern	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.06.2020
F20083 Prestations de maintenance, de développement et de support de l'application métier NATURAL/ADABAS pour TARGA 2020 - 2024	15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	1,53	SAG Software Systems AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.06.2020
F20198 SwissCovid App – Licences et services	15.2 Logiciels, y compris licences	1,51	LC Systems Engineering AG	Art. 13, al. 1, let. d, OMP: urgence	13.07.2020
F20183 Prestations externes pour l'évaluation, la conception et la mise en place d'un portail de gestion de service 2020 - 2024	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,44	CLAVIS klw SA	Art. 13, al. 1, let. a, OMP: absence d'offre ou absence d'offre appropriée	24.06.2020

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
F20159 - One Stop Shop 1.7.2020-31.12.2021	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,36	Elca Informatique SA	Art. 13, al. 1, let. d, OMP: urgence	15.07.2020
F20093 – Support d'exploitation pour EasyGov.swiss 1.11.2020-31.12.2025	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,34	eOperations Suisse SA	Art. 13, al. 1, let. a, OMP: absence d'offre ou absence d'offre appropriée	10.11.2020
556 000 245_Wolters_Audit-Management-System	15.2 Logiciels, y compris licences	1,34	WOLTERS KLUWER TAX AND ACCOUNTING LIMITED	Art. 13, al. 1, let. a, OMP: absence d'offre ou absence d'offre appropriée	17.02.2020
F20098 Maintenance, support et développement de l'application GCD 2021-2025	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,16	Axalon GmbH	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	13.11.2020
F20236 SUIM Gestion des utilisateurs et des autorisations 2021-2024	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,12	SUIM Sàrl	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	19.11.2020
F20248 Maintenance et support VitalQIP / runIP 2021-2023	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,09	GENESIS Swiss Team SA: services informatiques	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	08.12.2020
F20281 Maintenance et licences pour le module SUMEX – année 2021	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,02	Elca informatique SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	3.11.2020
F20124 Assurer le fonctionnement des technologies de l'information de base 2020-2021	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,96	Deloitte Consulting SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	02.09.2020
F20301 Acquisition initiale du système de déclaration et de saisie pour la vaccination anti-COVID	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,95	OneDoc SA	Art. 13, al. 1, let. d, OMP: urgence	22.12.2020
F20134 Assurer la maintenance et le support des applications Open eGov et changement du registre des officiers publics 2020-2022	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,90	Glue Software Engineering AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	09.09.2020
COVID-19 Codeverwaltungssystem auf HIN Plattform 2020-2022	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,89	Health Info Net AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	22.12.2020
(Fb20033) Extension Haute école Place des Mélèzes à Macolin	19.2 Constructions civiles, prestations de construction	0,82	Fehlmann Wasseraufbereitung AG	Art. 13, al. 1, let. a, OMP: absence d'offre ou absence d'offre appropriée	28.08.2020

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
F20084 - Application AV-Geoportal: maintenance, entretien et développement 2020-2024	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,80	Infogrips Informationssysteme GmbH	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	25.11.2020
F20103 Assurer l'exploitation des applications Open eGov 2020-2022	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,78	Fence IT AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	09.09.2020
Services informatiques pour l'architecture ict pour le projet essentiel IKT-ProgFMÜ-P2020	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,77	AWK Group SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	15.05.2020
F20232 – Microsoft Enterprise Stratégie Support 2021-2022	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,75	Microsoft Suisse Sàrl: logiciels	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	22.12.2020
Services informatiques pour la direction de projet pour le projet essentiel IKT-ProgFMÜ-P2020	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,75	Projektfokus GmbH	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.04.2020
F19200 Extension de la licence SAS 2020 - 2024	15.2 Logiciels, y compris licences	0,72	SAS Institute AG: licences de logiciels	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	04.03.2020
F20184 – Acquisition initiale du système informatique de traçage classique des contacts destiné aux cantons	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,70	Helmholtz-Zentrum für Infektionsforschung GmbH	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.06.2020
(b20015) GEBA - Migration système d'alerte 2020-2022	19.4 Constructions civiles, exploitation des immeubles	0,64	Siemens Suisse SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	20.02.2020
F20216 - Application GST: maintenance, entretien et développement 2021-2026	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,61	GiGa infosystems GbR	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	21.12.2020
F20282 - Maintenance et transactions pour l'application MediPort, CdC – année 2021	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,56	MediData AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	3.11.2020
F20240 Management des risques SICAPfutur 2021 - 2023	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,55	Martin Edu Schütz Unternehmensberatung Schütz	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	18.11.2020
F20250 ELSI Développement et maintenance 2021-2028	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,52	ascaion AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	23.10.2020

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
(b20030) Washington, KA, total renovation - GP	19.1 Constructions civiles, honoraires	0,51	Christian Dupraz Architectes Sàrl Consort. CDA/DRL Group C/o	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)*	05.06.2020
Wartung, Service und Reparatur von Sicherheitsanlagen und dazugehörige Dienstleistungen	19.4 Constructions civiles, exploitation des immeubles	0,51	PKE Electronics SA	Art, 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate*	05.02.2020
F20100 Maintenance, hébergement, support et développement de la base de données alimentaires "FoodCase" 2020-2025	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,47	Premotec GmbH	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	10.07.2020
F20253 Mise en œuvre des formulaires en ligne pour l'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT). Procédure normale 2020-2022	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,47	iDPARC AG: gestion des documents	Art. 13, al. 1, let. d, OMP: urgence	15.12.2020
F20300 Ajout de fonctionnalités COVID-19 au carnet de vaccination en place (mesvaccins.ch)	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,45	Fondation mesvaccins	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	22.12.2020
F20149 NewVOSTRA 2020-2023	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,43	K-at-R Consulting Rieicky	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	27.07.2020
F20203 Maintenance de bas et maintenance évolutive pour l'application LEI-Suisse 2019 - 2021	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,42	HiveNet GmbH	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	02.07.2020
Contrat de maintenance, d'assistance, de licence et de logiciel pour le système de contrôle des accès dormakaba Campus Liebefeld	19.4 Constructions civiles, exploitation des immeubles	0,41	dormakaba Suisse SA: technique de verrouillage	Art, 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate*	11.06.2020
F20214 Prestations d'experts pour le système d'information Schengen SIS II 2020-2022	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,41	bluesky IT-Solutions AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	17.11.2020

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
F20086 Support et maintenance adaptive de l'application SOSTAT (Sozialhilfestatistik) - SHS 2021-2024	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,38	Concevis AG: logiciels, informatique	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.06.2020
Contrat de maintenance, d'assistance, de licence et de logiciel pour le système de contrôle des accès Siemens SiPass	19.4 Constructions civiles, exploitation des immeubles	0,37	Siemens Suisse SA	Art, 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate*	20.04.2020
F20105 Produits CA Mainframe 01.04.2020 – 31.03.2021	15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	0,32	CA Europe Sàrl c/o Lake Geneva Center, Building A	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	08.04.2020
F20265 Fonctionnement et licences de l'outil UBitLinkFile 2021-2023	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,31	UBit Schweiz AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.11.2020
Macolin, Alpenstrasse 16, agrandissement de la Haute école place des Mélèzes (b1413)	19.1 Constructions civiles, honoraires	0,11	IEM Ingenieurbüro für Energie- und Messtechnik AG	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)*	09.06.2020

* Le marché initial ou la procédure précédente avait fait l'objet d'une procédure ouverte ou sélective.

Office fédéral des routes (OFROU)

Le tableau ci-dessous présente les adjudications de gré à gré supérieures à la valeur seuil adjudgées par l'OFROU en 2020 dans son rôle de service d'achat central. Les adjudications de gré à gré n'interviennent que dans des cas exceptionnels: en principe, on fait jouer la concurrence via une procédure ouverte. L'OFROU interprète ces dispositions de manière restrictive, mais l'adjudication de marchés considérables via une procédure de gré à gré est parfois inévitable. C'est notamment le cas des avenants (par ex. en raison de modifications des commandes pour des motifs imprévisibles ou imprévus), lorsqu'un changement de partenaire contractuel au cours du projet entraînerait des coûts élevés, des risques ou une perte de temps considérable.

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
N05 - Upn.La Neuveville - Bienne-Ouest - Prestations de BAMO et DGT pour phases : projet d'intervention (MP), appel d'offres (DAO), mise en service et achèvement	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	9,15	Techdata - Emch-Berger - Manteganl & Wyseier p.a Techdata SA	Art. 13, al. 1, let. a, OMP: absence d'offre ou absence d'offre appropriée	20.02.2020
080247, N01-40 EHS, NO ASIG	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	7,74	Consortium EHS c/o Implenia Suisse SA	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	17.08.2020
N02, 080126, EP SCHÄNL, EP Schänzli / travaux de planification et de construction CFF pour tunnel Hagnau (2020)	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	4,35	Chemins de fer fédéraux (CFF)	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	02.01.2020
Nachtrag 3 N01.24 EP Kirchberg - Kriegstetten, Bauleistung Hauptunternehmer	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	3,80	Consortium KiKri c/o Kästli Bau AG	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	09.12.2020
Fachanwendung VPS Softwarepflege, Weiterentwicklung, Support und IT Dienstleistung für die Fachanwendung VPS sowie Wartung der Sensoren der Fahrzeugvermessungsanlage für die Schwerverkehrskontrollzent	21.3. TIC pour les parties intégrantes des routes nationales	3,71	BSR Automation AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	08.06.2020
N16 - Upn.Tavannes - Bözingenfeld - Travaux UPlANS TP1-Bözingenfeld -Bienne-Nord Lot Nord	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	2,80	Consortium TLN Taubenbloch Nord p.a BTP Services SA	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	21.07.2020

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
130073, N01/54 Tunnel Rosenberg, 3. Röhre PUN und Spange, BHU Phase GP-PAW (BIM)	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	2,40	IG BHUteam Rosenberg c/o Amberg Engineering SA	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	14.12.2020
080247, N01-40 EHS, BSA Los 1: Sanierung BSA TMIL (Teil 2)	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	2,32	Marti Technique SA	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	26.05.2020
N01.24 080303 EP Kirchberg - Kriegstetten, Bauleistung Hauptunternehmer - Nachtrag 1	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	2,10	Consortium KiKri c/o Kästli Bau AG	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	20.10.2020
080247, N01-40 EHS, Zusatzleistungen Teilsanierung BSA TMIL	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	1,72	Communauté d'ingénieurs B2H c/o Basler & Hofmann AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	17.08.2020
130073, N01/54 Tunnel Rosenberg, 3. Röhre PUN und Spange, PV GP/EK	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	1,53	Communauté d'ingénieurs SG 3+ c/o Gähler und Partner AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	11.06.2020
N03, 130032, NTBS SIG, remplacement de boîtes à feux, tangente nord de Bâle / lot 3 Installations et travaux annexes - avenant	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	1,42	Consortium RoadTEC NTBS c/o Kummler + Matter EVT SA	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	13.05.2020
N16.14 080191 Travaux UPlaNS TP1-Bözingenfeld - Bienne-Nord Lot Sud (ID 7058)	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	1,37	Consortium TABÖ p.a. Walo Bertschinger SA Berne	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	07.10.2020
N13 EP09 AS Sufers - Galerie Traversa Süd; Generalplaner TP Trasse, TP1 & TP5	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	1,34	Communauté d'ingénieurs Ted c/o ewp AG	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	02.04.2020
Gesamtplaner Erhaltungsprojekt / IGP2 EP Rubigen - Thun Nord: Nachtrag 2 EP Thun Nord - Spiez: Nachtrag 3	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	1,30	IG VIER c/o Basler & Hofmann AG Ingenieure, Planer und Berater	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	27.01.2020

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
Oberbauleitung - N06.36 EP Rubigen - Thun Nord: Nachtrag 1 und N06.40 EP Thun Nord - Spiez: Nachtrag 1	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	1,12	Communauté d'ingénieurs OBL RUTS c/o IUB Engineering SA	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	24.02.2020
N03, 080342, TUBÖ TUSI, tunnel de Bözberg, amélioration de la sécurité du tunnel / lot 013 installation de signalisation: système de contrôle de la signalisation, y compris câblage et QSK - avenant	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	1,08	Ticos Engineering AG	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	25.06.2020
Vérifications SoBe 2020	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	1,05	DIC S.A	Art. 13, al. 1, let. d, OMP: urgence	10.07.2020
N09.58 Viaduc de Riddes, Lot 230 - Nachtrag 1	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	1,02	IngPhi SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	19.10.2020
N09.48 080010 Upn.Vennes - Chexbres +PUN - Travaux principaux de génie civil - TP3.201	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,99	Consortium BEFALEM p.a. S. Facchinetti S.A	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	22.06.2020
080260, N04/08 Kleinandelf. échangeur Winterthour défilé	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,97	DÄHLER VERKEHRSTECHNIK AG	Art. 13, al. 1, let. d, OMP: urgence	26.10.2020
080247, N01-40 EHS Zusatzmassnahmen I+K	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,97	Farner Consulting SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	22.05.2020
N02, 120093, N2 TU BZI, N2 tunnel de Belchen 2 ^e réfection (BZI) / auteur du projet EES pendant les phases projet d'intervention / projet de détail jusqu'à la phase d'exécution / achèvement incl., direction des travaux comprise - avenant	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,92	IG Belchen BSA c/o Brüniger + Co. AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	28.08.2020

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
N03, 130032, NTBS SIG, remplacement des boîtes à feux, tangente nord de Bâle / lot 002 signaux et saisie des données de trafic (nord/sud) – avenant	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,91	Arnold AG	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	09.11.2020
N01, 090090, EP DECK RENE	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,85	Sopra Steria SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	11.06.2020
N02, 080008, EP STB, tube de réfection du Belchen STB / mandat de direction générale DG STB – avenant	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,81	Jauslin Stebler AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	10.11.2020
N02, 080126, EP SCHÄNZLI, EP Schänzli / auteur du projet (AP) pp 3 tunnel concept de mesure (MK) et projet d'exécution (AP) - avenant	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,81	IG Schänzli c/o AFRY Suisse SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	17.08.2020
N03, 080342, TUBÖ TUSI, tunnel de Bözberg, amélioration de la sécurité du tunnel / lot 012 installation de signalisation: livraison des signaux, y c. câblage jusqu'au coffret de terrain et démontage – avenant	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,80	Consortium TUBÖ TP 1 BSA c/o Signal AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.02.2020
N01 Upn.Bernex - Ferney VoMa Tunnels Confignon et Vernier - Travaux EES câblage électrique et éclairage - Lot 120	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,76	Consortium Cegelec Mobility & Mobilityway p.a. Mobility way SA	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	20.02.2020
N09.58 120074 IBB Indivis CE assainissement global - Mandataire général - Avenant 1	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,73	Groupement GM-IND p.a. SD Ingénierie Dénériaz & Pralong Si	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.08.2020
Vérifications SoBe 2020	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,73	GVH Tramelan SA	Art. 13, al. 1, let. d, OMP: urgence	10.07.2020
N2 EP17 Area CCVP Giornico - Progettisti edfici	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,70	Consortio ARCHING GIORNICO c/o AFRY Svizzera SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	05.11.2020

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
100133, N07/76, Stützpunkt Müllheim, Ersatz Siegershausen, BKP 24 Heizungsanlage	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,69	Hans Keller Energietechnik AG	Art. 13, al. 1, let. a, OMP: absence d'offre ou absence d'offre appropriée	11.08.2020
N2 Semisvincolo Bellinzona, progettazione da fase DP fino a completamento esecuzione (fasi DP, S, MA)	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,68	Conorzio GM-TOS c/o AFRY SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	14.05.2020
N02, 100027, AS SEMPACH, Transformation et renouvellement jonction Sempach / Travail de maître constructeur – avenant	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,67	Consortium Sun c/o Sustra Tiefbau + Strassen AG	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	15.12.2020
Réf. Sécurisation Pont sur le Lavapesson - GC.001 - Travaux de génie civil	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,60	Implenia Suisse SA	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	04.06.2020
100133 N07/76 Stützpunkt Müllheim Ersatz Siegershausen Flachdach	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,58	A. Kuster AG	Art. 13, al. 1, let. a, OMP: absence d'offre ou absence d'offre appropriée	02.10.2020
N02, 080126, EP SCHÄNZLI, EP Schänzli / prestations supplémentaires phase projet définitif	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,56	IG Schänzli c/o AFRY Suisse SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	21.05.2020
100133 N07/76, Stützpunkt Müllheim, Ersatz Siegershausen, BKP 244 Lüftungsanlagen	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,56	Lippuner Energie- und Metallbautechnik	Art. 13, al. 1, let. a, OMP: absence d'offre ou absence d'offre appropriée	04.06.2020
100133 N07/76, Stützpunkt Müllheim, Ersatz Siegershausen, BKP 25 Sanitäranlagen	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,51	Strässle Installationen AG	Art. 13, al. 1, let. a, OMP: absence d'offre ou absence d'offre appropriée	22.06.2020
N2P, EP Gotthard-Passstrasse Nord NACHTRAG	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,51	IG Teufelsstein c/o Bigler AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	25.02.2020
080247, N01-40 EHS, Planer Umgebung Stadtebene - Mehrleistungen	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,49	Consortium Stadtebene c/o Hager Partner AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	14.07.2020

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
N02, 080126, EP SCHÄNZL, EP Schänzli / lot 71 infrastructure/installations – avenant	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,47	Kummler + Matter SA	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	14.05.2020
N01.10 130060 - APR + DLT pour prestations de génie civil / Avenant n° 2 (ID 6521)	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,47	OPAN concept SA	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	24.01.2020
080247, N01-40 EHS, Mehraufwendungen HBL/öBL	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,47	Communauté d'ingénieurs B2H c/o Basler & Hofmann AG Ingenieure Plane	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	10.08.2020
N02, 120101, BSA WI RO, Lot 62 BKN	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,45	Argonet SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	22.06.2020
N01, 090090, EP ReNe, EP Reusstal-Neuenhof, Lot 19 installations domestiques	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,45	ETAVIS SA	Art. 13, al. 1, let. a, OMP: absence d'offre ou absence d'offre appropriée	27.04.2020
080247, N01-40 EHS, NO Zusatzleist. LSW Tierspital	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,45	Communauté d'ingénieurs K12 Plus SN Zürich Nordost c/o Locher Ingenieure AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	22.07.2020
080247, N01/40 UPlaNS ZH Unterstrass - ZH Ost EHS, NO inf. PàA 1-30	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,45	Communauté d'ingénieurs K12 Plus SN Zürich Nordost c/o Locher Ingenieure AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.06.2020
080427 N01/48 UPlaNS / PUN Effretikon - Ohringen, PV Trasse, Kunstbauten	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,44	IG Töss c/o F. Preisig AGBauingenieure und Plane	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	19.06.2020
N02, 120101 BSA WI RO, Lot 61	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,43	Telematix SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	22.06.2020
N01.12 140015 ENG Sup Goulet Perly - Bernex 3e voie - Prestation d'auteur de projet pour le projet général (ID 6891)	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,42	Groupement CONFIG p.a CSD Ingénieurs SA	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	24.07.2020

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
N01.06 160020 Upn.1 Etoy-Ecublens - Prestations de GC, Environnement, Trafic et BSA	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,41	Groupement NIP p.a. Schopfer et Niggli SA	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	27.08.2020
070191 N03/70 UPlaNS Weesen-Murg (Kerenzerberg), PV-TP1 (BSA)	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,39	IG Kerenzerberg c/o AFRY Suisse SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	15.04.2020
N02, 120101, BSA WI RO, BSA Verz. Wiggertal - Verz. Rotsee Ersatz Streckenausrüstung / auteur de projet EES système	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,38	Nay Engineering AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	27.05.2020
070191 N03/70 UPlaNS Weesen - Murg (Kerenzerberg), PV TP2	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,38	Communauté d'ingénieurs K2 c/o Locher Ingenieure AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	08.04.2020
N09.58 080331 EP Martigny & Environs - Mandat BAMO - Avenant 2 Prolongation des prestations	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,37	BISA - Bureau d'ingénieurs SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	25.08.2020
N03, 080342, TUBÖ TUSI, tunnel de Bözberg accroissement de la sécurité du tunnel / lot 006 système d'éclairage, système de gestion inclus – avenant	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,37	Consortium BelBö, c/o LETECH SA	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	17.08.2020
160074, NBS GEVII, Erweiterung Leittechnik und Netzwerk	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,36	ABB Suisse SA, Hybrid Industries	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	14.07.2020
N03, 130032, NTBS SIG, rempl. du générateur de signaux, tangente nord BS / conc. du projet et dir. des travaux EES – avenant	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,35	AWK Group SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	09.11.2020
N02, 070017, EP SIEP, projet d'entretien Sissach - Eptingen / Planificateur d'œuvre tracé/env. et ouvrage d'art - avenant	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,34	INGE EPSI c/o Jauslin Stebler AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	22.09.2020
ASTRA Data Warehouse Lot 3 – DWH/BI Développement et formation	21.3. TIC pour les parties intégrantes des routes nationales	0,32	LMP	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	07.05.2020

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
Neue Sonderbewilligung (SB) Entwicklung, Wartung und Support	21.3. TIC pour les parties intégrantes des routes nationales	0,31	mimacom ag	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	23.06.2020
080279, Nachtrag DP MP Trasse und SABA Werkleitungen	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,30	Communauté d'ingénieurs GWI - WKP c/o Gruner Wepf AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	14.05.2020
160074, NBS GEVII, Integration NBS Funktionen in UeLS	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,30	Sopra Steria SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	16.07.2020
070191 N03/70 UPlaNS Weesen-Murg (Kerenzerberg), BHU	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,30	IG BP2 c/o Bänziger Partner AG, Zweigniederlassung Zürich	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	21.04.2020
080247, N01-40 EHS, NO Zusatzleist. Sanierung BSA TMIL	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,29	Communauté d'ingénieurs K12 Plus SN Zürich Nordost c/o Locher Ingenieure AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	22.07.2020
N01.22 PEB Wankdorf - Schönbühl 8-Spur - PV Bau/BSA inkl. Lärm - Nachtrag 4	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,29	IG EBA c/o Basler & Hofmann AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	25.06.2020
EP F3, 150001, Gestion du patrimoine F3 / Revue Ouvrages d'art 2020	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,28	Fürst Laffranchi Bauingenieure GmbH	Art. 13, al. 1, let. d, OMP: urgence	13.05.2020
170004, F4 EP II, Integraltests 2021	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,28	AWK Group SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	23.09.2020
120049, Unterlagen f. Ausführung	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,28	Communauté d'ingénieurs Limmattal c/o B + S AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	14.05.2020
N01/38 ANU Los 2, Tunnel Gubrist, Neubau	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,26	Jäckli Geologie AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	31.03.2020
080247, N01-40 EHS, Heilung über 100%	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,26	AFRY Suisse SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	28.04.2020
N08, 080030, EP Tunnel Sachseln TUSI NACHTRAG	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,26	IG N+P/WSP c/o Nay + Partner AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	17.08.2020

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
N05, 090091, N5 VOMA EES, mesures anticipées EES Lengnau - Luterbach / lot 601 adaptation du réseau existant	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,25	ARGONET SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	27.11.2020
F3, 100003, GE8KOM-BLS, GE 8 Ersatz Komm-BLS-VM / Mehrleistungen PV BLS GE VIII	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,25	IM Maggia Engineering SA	Art. 13, al. 1, let. d, OMP: urgence	02.06.2020
080247, N01-40 EHS, NO inf. Corona	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,25	Communauté d'ingénieurs K12 Plus SN Zürich Nordost c/o Locher Ingenieure AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	09.10.2020
N02, 120101, BSA WI RO, BHU BSA Nachtrag	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,23	Communauté d'ingénieurs AeBo/eyeBq c/o eyeBq engineering & consulting AG	Art. 13, al. 1, let. d, OMP: urgence	19.03.2020
N01, 200001, SOMA K246, Passage supérieur K246 Hunzenschwil - Suhr / étude de projet et direction des travaux SoMa remise en état du pont	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,23	dsp Ingenieure + Planer AG	Art. 13, al. 1, let. d, OMP: urgence	03.12.2020
N03, 080342, TUBÖ TUSI, tunnel de Bözberg, amélioration de la sécurité / lot 005 alimentation en énergie: système de gestion – avenant	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,21	Marti Technique SA	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	16.12.2020
N01 Upn.Bernex - Ferney VoMa Tunnels Confignon et Vernier - Travaux EES systèmes de sécurité - Lot 118	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,21	Consortium Cegelec Mobility & Mobility W p.a. Mobility way SA	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	25.02.2020
Projekt Migration MISTRA (Integration von Fachanwendungen in eIAM)	21.3. TIC pour les parties intégrantes des routes nationales	0,19	Elca informatique SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	12.11.2020
N09.48 080010 Upn.Vennes - Chexbres +PUN - Mise hors tension ligne 125KV Pierre-de-Plan - La Veyre (ID 6911)	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,18	Bouygues E&S EnerTrans SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	12.09.2020

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
N99 Réf.Réseaux FO+RCOM F1 Fourniture et mise en œuvre équipements de réseaux pour le RCOM VD et FR	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,16	SPIE ICS AG	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	10.07.2020
N01 Upn.Bernex - Ferney VoMa Tunnels Confignon et Vernier - Travaux EES systèmes de sécurité - Lot 118	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,07	Consortium Cegelec Mobility & Mobility W p.a. Mobility way SA	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	06.04.2020
Projet Migration MISTRA (Intégration d'applications dans eIAM) Lot 3 pour l'application VU	21.3. TIC pour les parties intégrantes des routes nationales	0,06	IMS Informatik und Management Service AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	16.04.2020
N99.99 100059 - Ges. Gestion dynamique du trafic / PMV+ Indication A01 - A12 sur RC 2100, Fribourg	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,04	Signal AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	30.09.2020
N99.99 090169 Réf. Réseaux FO+RCOM F1 Fourniture et mise en œuvre équipements de réseaux pour le RCOM VD et FR	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,03	SPIE ICS SA	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	17.07.2020
N99.99 100059 - Ges. Gestion dynamique du trafic / PMV+ Remplacement des postes opérateurs des CET	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,02	Sopra Steria SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	30.09.2020
N99 Ges. Gestion dynamique du trafic / PMV+ Soutien technique formation VIS	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,01	Groupe E Connect SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	30.09.2020
N99.99 100059 - Ges. Gestion dynamique du trafic / PMV+ Formation complémentaire UT/Police/VMZ	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,01	Consortium HS-ITS, p.a SPIE MTS SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	30.09.2020
N99.99 100059 - Ges. Gestion dynamique du trafic / PMV+ Soutien technique formation VIS	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,00	Groupe E Connect SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	30.09.2020

Centrale des voyages de la Confédération (CVC)

En 2020, la CVC n'a procédé à aucune adjudication supérieure à la valeur seuil légale.

Les prix des voyages en avion et des prestations d'hôtellerie sont soumis à d'importantes fluctuations. Les besoins en prestations de ce type communiqués à la CVC par ses clients varient fortement en fonction de la situation et ne peuvent être anticipés. Chaque réservation d'une prestation de voyage (vol et hôtel) est donc considérée comme un marché à part entière. Des conditions préférentielles sont par conséquent accordées au moyen de contrats-cadres conclus avec les soumissionnaires intéressés s'adressant à la CVC. Ces contrats-cadres règlent les conditions générales des contrats individuels ultérieurs dont certains sont conclus par la CVC, mais souvent directement par les intéressés eux-mêmes. Les montants contractuels s'élèvent à zéro franc, car les paiements correspondant à l'ensemble des prestations réservées par la CVC sont généralement effectués par les départements concernés de l'administration fédérale.

Les chiffres ci-dessous se basent sur les transactions de la Centrale des voyages de la Confédération. Les transactions qui n'ont pas été opérées par la CVC ne sont pas prises en compte.

En raison de la pandémie de COVID-19, le nombre total de voyages d'affaires n'est pas comparable avec celui de l'année précédente. En plus des répercussions considérables de cette pandémie, l'adoption du train de mesures sur le climat¹³ et du plan d'action «Voyages en avion»¹⁴ en 2019 a très probablement eu une forte influence sur la réduction des voyages de service et des déplacements en avion.

Chiffre d'affaires (en millions de fr.)	2020	2019	différence
Vols en Europe	4,09	11,22	-64 %
Vols dans le monde entier	2,92	13,86	-79 %
Train*	2,05	3,28	-37 %
Hôtel	0,61	2,86	-79 %
Véhicules de location	0,23	0,33	-30 %
Prestations de voyage div.**	0,00	0,01	-48 %

*Billets de train internationaux (transports publics nationaux pas inclus)

**Taxi, bus, ferry-boats, assurances, excédents de bagages, prestations spéciales, etc.

¹³ Cf. www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-75697.html.

¹⁴ Cf. www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-77533.html.

Les cinq destinations de voyage les plus souvent réservées en Europe et dans le monde sont les suivantes:

Europe	Passagers en 2020	2019
Bruxelles	253	1623
Vienne	161	772
Berlin	122	576
Amsterdam	113	518
Londres	89	584

Monde entier	Passagers en 2020	2019
Beyrouth	90	111
Tel-Aviv	69	237
New York	62	266
Kuala Lumpur	53	19
Le Caire	42	69